

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DE LUNDI 12 MAI 2025

Convocations adressées le 6 mai 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 69

Nombre de conseillers votants : 83

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE *est arrivé à la délibération n°3*, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°4 et a donné pouvoir à Thierry LECOMTE jusqu'à son arrivée*, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Éric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025,
- Présentation d'Interfel, organisation interprofessionnelle ayant pour objectif principal de soutenir et développer la consommation des fruits et légumes frais par Benoit GILLES, Président du Comité régional, Eric LEPECHEUR et Rémi BOUYSSOU, administrateurs du Comité et Amandine PLAIRE déléguée régionale Centre-Val de Loire.

↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 10 MARS, DES DECISIONS N° D2025_02, D2025_06, D2025_10, D2025_11, D2025_13 A D2025_24 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN FEVRIER ET MARS 2025

2) REPRESENTATIONS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS ORGANISMES

↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

3) CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE DE DEPENSES EN PARTENARIAT ENTRE L'ORDONNATEUR ET LE COMPTABLE PUBLIC - APPROBATION DE L'AVENANT N°1

↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE

4) ADOPTION D'UN CADRE DE CONFIANCE POUR L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA METROPOLE

↳ URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD

5) JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

↳ POLITIQUES CONTRACTUELLES : rapporteur Monsieur Patrick LEFRANCOIS

6) TERRITORIALISATION DE L'ACTION REGIONALE - APPROBATION DE LA CONVENTION REGION-TERRITOIRES - AMBITIONS PARTAGEES 2030 - ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LE BASSIN DE VIE DE TOURS

↳ POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE : rapporteur Monsieur Olivier CONTE

7) ADOPTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA METROPOLE TOURANGELLE 2025 – 2030

↳ **ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND**

8) VELIVAL - INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT RUE MARCEAU A TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL TURO

9) INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS METROPOLITAINS ROUTE DE MONTS A JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL CYCLO-TOURS

↳ **PROPRETE URBAINE : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND**

10) APPEL A PROJETS CITEO - TRI HORS FOYER - CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LES COMMUNES

↳ **EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS**

11) LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET MODALITES DE SA REALISATION

12) BALLAN-MIRE - RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET MODALITES DE SA REALISATION

13) LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2018-2024 - SOLDE DE TOUT COMPTE

14) LUYNES - PISCINE LES THERMES - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA CREATION DE NOUVEAUX TARIFS

15) TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

↳ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Monsieur Thibault COULON**

16) SEM LIGERIS - PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOURS DEVELOPPEMENT - AUTORISATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

17) CONVENTION DE MANDAT AU SIEIL RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA PROCEDURE D'APPEL A INITIATIVE PRIVEE POUR LE DEPLOIEMENT DES INSTALLATIONS DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

18) SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (S2E) - AUGMENTATION DE CAPITAL

↳ **PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : rapporteur Madame Patricia SUARD**

19) ACHAT DE PARTS SOCIALES DANS LA S.C.I.C. GRAINES ET CANOPEES

↳ **PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

20) DESIGNATION A LA S.C.I.C. GRAINES DE CANOPEES

↳ **CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET**

21) CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE PARCAY-MESLAY ET ROCHECORBON - AVENANT N° 2

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL**

22) SAINT-GENOUPH - AIRE DE CAMPING-CARS - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET FIXATION DE LA REDEVANCE

Désignation de Maria LEPINE en qualité de secrétaire de séance.

Frédéric AUGIS : *Bonsoir à tous. Je vous demanderais de bien vouloir regagner vos places et pour les personnes à l'extérieur de bien vouloir rentrer.*

Deux informations capitales. Tout d'abord souhaiter un bon anniversaire à Monsieur MARAIS, bon anniversaire Sébastien. Monsieur CLEMOT pour la deuxième information capitale.

Philippe CLEMOT : *Merci président. Rassure-toi Sébastien, ce n'est pas un cadeau pour ton anniversaire, je souhaitais informer mes collègues du conseil métropolitain de l'obtention et de la remise mercredi 7 mai dans les salons de la préfecture du prix de la Journée Nationale de la Résilience à Tours Métropole Val de Loire. Cela s'appelle exactement « Face aux risques, agissons, bien préparé, bien protégé ». En 2024 Tour Métropole Val de Loire a souhaité aller au-delà de cette journée de la résilience et organiser du 16 septembre au 13 octobre 2024 le mois de la résilience dénommé « Demain tous résilients », dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Action de Prévention des Inondations, le PAPI, et à ainsi participer à l'appel à projet de l'État « Tous résilients face aux risques ». En organisant ce mois de la résilience, le seul but de ce choix dans la durée était simplement de toucher tous les publics et de tous les âges. Ce sont plus de 40 dates d'événements répartis sur tout le territoire, une programmation variée, conférences, ateliers, visites commentées, expositions, spectacles, projections de films, séminaires, manifestations, interviews à radio Béton et à Ici Touraine. Au-delà de la remise de ce prix, ce fut un pari gagné, car ce mois de la résilience aura permis de sensibiliser tout public, habitants, scolaires, collectivités, entreprises sur des sujets sensibles, les risques majeurs et les moyens de s'en prémunir afin que chacun soit acteur de sa sécurité et ainsi aura contribué à favoriser la résilience de ce territoire. Ce mois événementiel s'est clôturé en point d'orgue le dimanche 13 octobre 2024 avec la manifestation « Place du climat, demain tous résilients ! » dans le parc de la Gloriette en écho à la journée nationale « Tous résilients face aux risques » et la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations Unies. Cette manifestation a comptabilisé plus d'une soixantaine de stands et plus de 5 000 visiteurs. Je tiens à te remercier, Frédéric, pour la confiance que tu m'accordes dans la gestion de ma délégation aux risques naturels et technologiques et GEMAPI et notamment pour l'organisation de ce mois de la résilience. Je tiens à remercier aussi tous les services métropolitains, plus chaleureusement la mission risque majeur, l'ensemble des services de la DTE et pour l'idée et l'organisation parfaite de cet événement, Sylvère GUERIN, directeur de la transition écologique, et plus particulièrement Frédéric CHENEVEAU pour toute l'énergie mise sur ce beau défi qui représente quand même un an de travail. Je crois que cette année la ville de Tours souhaite concourir, alors je leur souhaite bon courage et bonne chance à eux. Voilà le prix que la Métropole a reçu.*

Applaudissements de l'assemblée.

Frédéric AUGIS : *Merci également de ton travail mon cher Philippe parce que c'est un dossier qui a l'air très facile, mais je vous signale que c'est lorsqu'on sera dans cette situation compliquée qu'on en aura bien besoin.*

Betsabée HAAS.

Betsabée HAAS : *Merci. Je voulais féliciter en effet la Métropole, je voulais aussi nous féliciter collectivement. Je pense que la ville de Tours peut être citée dans les remerciements et dans les participants actifs à ce mois de la résilience. Je ne pense pas que nous allons particulièrement lancer quelque chose d'aussi important pour l'année prochaine, tout simplement parce que c'est une compétence métropolitaine. En tout cas il est très important de se rappeler que toutes les communes, ensemble, peuvent travailler sur ce sujet de la résilience, merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci Betsabée. Avec une telle intervention si positive, je te propose d'être secrétaire de séance ce soir, merci à toi, on peut t'applaudir.*

Frédéric AUGIS : *Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025. Je remercie encore Maria LEPINE qui m'a suppléé si brillamment. Merci beaucoup. Je vous ai regardé à la télévision, cela fait bizarre, voilà.*

Frédéric AUGIS : *contres ? abstentions ? Merci.*

Le Conseil métropolitain approuve le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Avant d'entamer notre conseil métropolitain, nous avons une présentation d'Interfel, que je salue. Il s'agit de l'interprofessionnel ayant pour objectif de soutenir et de développer la consommation de fruits et légumes frais. Je vous laisse la parole.*

Benoit GILLES :

À l'appui de son exposé Monsieur Benoit GILLES présente un diaporama.

Merci de votre accueil. Nous allons prendre quelques minutes de votre temps pour vous parler des fruits et légumes frais. Éric, Amandine et moi-même faisons partie de l'interprofession des fruits et légumes frais. Notre mission en tant que bénévoles et délégués, est de favoriser la consommation des fruits et légumes frais dans un souci de santé publique et de renforcer la filière, et ce à l'échelle de la région Centre-Val de Loire. C'est dans ce but que le comité a été monté il y a maintenant à peu près cinq ans. Qu'est-ce qu'est une interprofession ? C'est un rôle légitime puisque nous sommes l'interlocuteur officiel au national et en région des pouvoirs publics, c'est donc à ce titre-là que nous nous présentons à vous. Vous trouverez beaucoup de chiffres, que ce soit dans la présentation ou ailleurs, donc nous allons essayer de favoriser, après, les échanges. Sachez que nous représentons au sein de notre conseil d'administration toutes les familles professionnelles et syndicats agricoles de l'amont avec bien sûr les producteurs de fruits, les légumes, etc., et aussi la partie aval avec le commerce, la distribution et la restauration collective. En 2024 c'est un ensemble d'éléments que je vous détaillerai un petit peu plus loin, mais en tout cas nous sommes présents sur toute la région Centre-Val de Loire. Nous intervenons sur toute une logique de construction de filières, une logique de représentation auprès des décideurs publics et une logique de communication. Le but est de faire parler de la filière et d'être l'interlocuteur pour résoudre des problèmes avec, encore une fois, cet objectif qui est notre raison d'être, dynamiser et développer la consommation des fruits et légumes frais dans un souci de santé publique et renforcer la filière.

Quelques actions phares de notre année :

- *Principalement la distribution de fruits dans les collèges. Nous avons touché cette année 5 000 étudiants. C'est une façon de parler de la filière, des bienfaits des fruits et légumes, des métiers. Nous avons une filière que tout le monde connaît mais au final nous avons toujours besoin de beaucoup parler de nous pour montrer ce que nous faisons, le bienfait de nos produits et de nos métiers. Cette action a été très importante pour nous et extrêmement enrichissante. Nous allons passer cette année normalement de 13 collèges à 23. Il s'agit vraiment d'une action forte que nous essayons de mener auprès de ce public pour nos produits.*
- *Notre présence à Ferme Expo, pas très loin d'ici, qui est aussi un moment, avec d'autres filières agricoles, de montrer encore une fois nos produits, nos métiers, de parler de nous et de répondre aux questions des consommateurs. Nous avons plus de 400 m² donc une importante présence avec les autres interprofessions.*
- *Vous nous voyez normalement dans de nombreux médias aujourd'hui puisque nous avons près de 80 retombées de presse et toujours cette logique de communication et de visibiliser.*

Le futur, étant quasiment mi-mai, il est bien entamé mais quand même vous parler de quelques actions que vous allez voir normalement :

- *Nous allons être présents aux comices agricoles de Blois et peut-être certains d'entre vous viendront aussi. Il s'agit d'une manifestation agricole majeure avec 30 000 participants.*
- *Le centre d'inter filière toujours à Ferme Expo l'année prochaine.*
- *Le festival de Loire pour toucher à peu près les 600 000 visiteurs passant au pied de notre stand, je n'espère pas tous, mais normalement pas très loin.*
- *Les actions de représentation avec des visites de députés, des personnes de la préfecture, de beaucoup d'élus.*

Un nouveau pan de notre activité autour des métiers puisque nous allons parler de plus en plus des métiers de la filière, de ce qu'ils peuvent apporter, des débouchés, des carrières qu'on peut y avoir puisqu'aujourd'hui, comme dans d'autres métiers, une chose majeure va se produire, le renouvellement des générations. Aujourd'hui 16% seulement des arboriculteurs par exemple, dans la région, ont moins de 40 ans et la moyenne, toute profession agricole est autour de 20% donc un enjeu majeur pour toujours avoir ces produits de qualité, ces filières fortes qui nous permettent aujourd'hui d'avoir des produits de qualité consommés par le plus grand nombre, le plus possible, dans un souci de santé publique puisque nous avons la chance d'avoir des produits bons pour la santé qu'il faut consommer et là on n'y est pas.

Nous vous proposons de nous attarder vers un programme que vous connaissez peut-être puisqu'il s'adresse aux primaires et secondaires, donc vous techniquement un petit peu plus touchés par la partie primaire, le programme « Les fruits à l'école », programme européen avec des budgets assez importants. Éric LEPECHEUR vous détaillera un petit peu plus les modalités. C'est vraiment quelque chose qui correspond totalement à ce qu'on défend et le soutien financier est assez intéressant. Pour information, le budget d'aide pour la France sur 2024-2025 s'élève à 22 millions d'euros. L'enveloppe est extrêmement sous utilisée puisqu'en Centre-Val de Loire le montant payé pour 2023-2024 était de 220 000 euros pour 362 000 euros accessibles. Nous sommes la onzième région en termes de distribution. Nous avons donc encore des possibilités de budget, d'aide, pour favoriser la consommation. Je laisse Éric LEPECHEUR vous expliquer comment.

Éric LEPECHEUR : Je suis membre de l'interprofession, ancien président de la restauration collective en gestion directe et ingénieur restauration au CROUS D'ORLÉANS. À ce titre, en tant que membre, évidemment nous défendons ce projet européen sous-utilisé pouvant être pour vous un vrai soutien économique puisque cela vous permet d'acheter des produits sous signe de qualité avec un différentiel pris en charge par l'Europe donc un moindre coût pour vos établissements. Cela s'adresse évidemment de la maternelle, primaire, aux collèges et lycées. Les objectifs, sûrement les mêmes que les vôtres, améliorer la santé des élèves et on sait bien qu'en cela l'équilibre alimentaire est déterminant, aussi bien l'obésité que les maladies cardio-vasculaires, donc ce sont vraiment des produits intéressants pour cela. C'est aussi éduquer au goût et à la nutrition les enfants. Je suis allé dans les maternelles et primaires où nous faisons effectivement beaucoup d'informations et d'accompagnement pédagogique sur ce sujet. Cela nous permet bien évidemment d'avoir de l'argent, des deniers, et de diminuer votre charge mais aussi de vous accompagner par des diététiciennes sur le terrain, ce que nous faisons avec nos diététiciennes pour vous accompagner, transmettre au-delà des fruits ou des légumes une information et de la pédagogie. Indirectement c'est aussi croire au fait que sur notre territoire nous puissions avoir des produits sous signe de qualité en nombre suffisant pour être, peut-être, autonome en termes d'alimentation. Cela fait partie de la montée en gamme de la loi EGALIM que vous avez sûrement abordée dans vos établissements et quelque part c'est d'accompagner nos producteurs et notre production locale pour qu'elle puisse garantir à chacun des produits sains et de qualité. À quel moment et sur quel produit ? On peut effectivement vous accompagner sur le matin, le midi essentiellement évidemment, et puis aussi sur le goûter, et ce sont toujours des produits éligibles à la loi EGALIM sous signe de qualité. Par exemple, si le bio vaut 10% plus cher, le différentiel entre un produit standard et le bio sera pris en charge par l'Europe et par ce projet que nous vous proposons aujourd'hui. Est-ce que cela finance ? Oui, cela finance bien sûr un forfait défini par l'État, un nombre de portions par élève, un nombre d'élèves. Évidemment tout cela est pris en compte pour avoir cette aide. Cela veut dire que si vous prenez une pomme standard, le différentiel par rapport à la pomme de qualité sera pris en charge. Un simulateur est d'ailleurs disponible sur le site de l'interprofession pour que vous puissiez évaluer le gain ou en tout cas la moindre dépense que vous aurez à faire pour réaliser cette opération. L'interprofession, et nous en particulier, travaillons aussi pour avoir des guides, c'est-à-dire des soutiens à vos équipes pour pouvoir vous donner une information, ne serait-ce par exemple sur les modalités d'achat, mais aussi les origines des produits, la saisonnalité des produits, parce qu'on s'aperçoit aussi dans nos métiers que certains de nos acheteurs publics, ou de nos cuisiniers, ont un manque de connaissances, nous participons donc aussi à ce déploiement d'apport technologique et technique. Vous pouvez évidemment en bénéficier à travers les différents outils qu'on a créés et qui sont à l'écran actuellement. Les recommandations d'achat sont aussi un sujet important pour nous parce qu'on peut avoir envie, mais il faut le définir à travers des appels d'offres publics, vous le savez, vous êtes au cœur du problème. Pour cela, nous avons beaucoup travaillé sur l'achat public des fruits et légumes et nous sommes aujourd'hui en capacité de considérer l'idée, qu'au-delà de la saisonnalité, du prix et de l'Europe, on peut parfois, par un certain nombre d'outils, acheter des produits locaux et de saison. Cela fait partie de nos enjeux, faire que notre agriculture locale puisse vivre de sa production et vivre correctement de son système de production. Concernant l'outil de la restauration collective, là encore, souvent, nos acteurs de restauration collective, que ce soit d'ailleurs dans les collèges et les lycées, mais aussi dans les mairies, sont parfois dépourvus et seuls face à l'acte d'achat. Ils peuvent bénéficier de tous ces outils puisque nous sommes, en tant que restauration collective en gestion directe, membre de l'interprofession, donc vous pouvez

aussi bénéficiaire de tous ces outils gratuitement en faisant partie de ce réseau, guide de relation contractuelle filière, guide de la restauration hors domicile. Un certain nombre d'outils sont à votre disposition et largement rodés pour que nous considérions aujourd'hui que ce sont des outils pertinents. Nous avons développé un outil fonctionnant maintenant depuis plus de 12 ans, « mon restaurant responsable », qui est un logo. Ce logo cache derrière lui une évaluation de l'établissement dans lequel vous êtes à travers quatre thématiques qui sont, le bien-être, l'assiette responsable qui représente le volume le plus important, l'écogeste ou l'engagement sociétal et territorial. Cet outil gratuit permet d'accompagner les équipes dans une démarche de progrès. Quoi de plus facile que d'évaluer son établissement et après de décider, pour un maire, pour une région, pour un département, le chemin qu'il veut parcourir dans ces quatre thématiques ? Il le décide lui-même, produit cette information, l'écrit et la présente à un groupe de personnes qui vont juger au bout de deux ans si l'objectif est atteint. C'est gratuit et permet d'obtenir un logo « Mon restaurant responsable ». Cela a été réalisé par l'association Restau'Co représentant plus de 20 000 adhérents en France pour la gestion directe, en lien avec la fondation Nicolas HULOT qui s'appelle aujourd'hui « Nature et des hommes ». Ce produit fonctionne beaucoup, très bien, il est libre d'accès et vous permet là encore d'accompagner vos équipes par une valeur ajoutée, le logo correspondant à cette valeur ajoutée. Aujourd'hui, plus de 20 000 établissements en France l'utilisent, que ce soient les collèges, les lycées, les hôpitaux, les maisons de retraite. Toute la partie restauration collective est impactée par cet engagement. Cet engagement est facile à mettre en œuvre, ce sont les élus qui décident le chemin à parcourir. On ne peut pas dire que ça coûte ou que c'est impossible à atteindre, mais plutôt un enjeu global qui me semble évidemment très intéressant, d'autant qu'il est partagé avec toutes les entités de la restauration. J'insiste un petit peu parce que souvent on a les lycées d'à côté, les collèges de l'autre, les hôpitaux à l'extrémité ou les EHPAD et lorsqu'on se rassemble tous sur un même projet, parfois dans une même ville, une même commune ou dans un même département, on retrouve des points communs et on partage ces engagements parce que là encore lorsqu'on achète des fruits et légumes, il vaut mieux être nombreux à acheter des fruits et légumes chez nos agriculteurs. Plus on sera nombreux, plus on aura des prix intéressants et plus on commencera à faire changer le paysage de notre production régionale.

Benoit GILLES : *Nous avons essayé d'être concis, clair, pour vous exprimer ce que nous pouvons proposer. Comme je l'ai dit en préambule, nous parlons au nom de la filière des fruits et légumes frais en région Centre-Val de Loire. Il est extrêmement important pour nous de vous montrer que nous avons des solutions partagées par l'ensemble de la filière, avec parfois des budgets importants mis en face, donc un effort financier demandé qui n'est pas là. Nous parlons au nom de l'ensemble de la production, de la consommation, de la distribution et de la restauration. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et nous pourrions bien sûr revenir vers vous si vous avez des questions, vous diffuser tous ces outils et répondre à d'autres questions un petit peu plus tard.*

Frédéric AUGIS : *Merci de votre présentation. Y a-t-il une demande de prise de parole mes chers collègues ? Madame SARDOU.*

Dominique SARDOU : *Merci pour cette présentation. Je suis interpellée parce que vous avez parlé du fait qu'encore une fois on n'allait pas chercher les budgets européens. Est-ce que vous pouvez nous indiquer si les dossiers sont aussi complexes que pour tout ce qui touche à l'Europe ? C'est un frein majeur pour nos collectivités et pour nos services. Vous parlez de 220 000 euros alors qu'en fin de compte il y en a bien plus et on n'est pas allé les chercher. Nous ne sommes pas sots, nous voulons bien, mais comment fait-on ?*

Benoit GILLES : *Vous avez totalement raison puisque nous sommes à la nième monture du lait et fruits à l'école qui a changé quelquefois de nom. La preuve que les choses se sont simplifiées, c'est que pendant un moment on ne distribuait que 10 ou 15% de l'enveloppe et maintenant on est plutôt autour des deux tiers ou la moitié peut-être au niveau national, mais nous avons beaucoup évolué. Ce dossier mérite d'être rigoureux comme dans chaque subvention, mais il s'est beaucoup simplifié, énormément de caractéristiques techniques existaient sur les quantités, les calibres distribués, etc., cela a été beaucoup allégé. C'est un dossier rigoureux, mais qui aujourd'hui fonctionne. Si on a bien les pièces justificatives, en particulier les BL fournisseurs, ce sont des subventions qui fonctionnent assez bien. Il s'agit de FranceAgriMer donc il faut quand même être bien carré. Aujourd'hui on est quand même passé à deux tiers du budget quand on était à 10, 15% il y a plusieurs années, donc ça fonctionne quand même.*

Dominique SARDOU : *Merci.*

Benoit GILLES : *Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Surtout n'hésitez pas ou même éventuellement sur des sujets liés aux fruits et légumes autres que les projets ou les éléments que nous vous avons présentés aujourd'hui.*

Frédéric AUGIS : *S'il y a des questions, nous vous les ferons parvenir. Je vous remercie au nom du conseil pour votre présentation.*

Benoit GILLES : *Merci beaucoup et encore une fois, au nom de la filière, nous sommes à votre disposition pour faire avancer la filière, la renforcer et augmenter la consommation.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup à vous.*

Benoit GILLES : *Très bon conseil.*

Frédéric AUGIS : *Bonne soirée à vous, merci.*

C_25_05_12_001- INSTITUTIONS - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 10 MARS, DES DECISIONS N° D2025_02, D2025_06, D2025_10, D2025_11, D2025_13 A D2025_24 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN FEVRIER ET MARS 2025

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 82

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Christophe LOYAU-TULASNE, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

Décisions du Bureau métropolitain du 10 mars 2025 :

- 1) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION LA SAHARIENNE
- 2) PARCAY-MESLAY - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX SUR UN ESPACE VERT METROPOLITAIN
- 3) JOUE-LES-TOURS ET CHAMBRAY-LES-TOURS - AVENUE DE BORDEAUX ET AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL EN COORDINATION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 4) SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY - ROUTE DE LA CHAPPE ET ALLEE D'ANDIGNY - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 5) LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - RUE DES BORDES ENTRE LE N°22 ET LE MOULIN MILLE - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 6) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN SOUTIEN AUX PARTENAIRES ET AUX ANIMATEURS DES FILIERES ECONOMIQUES
- 7) SET AMENAGEMENT - TRANSFERT DE L'EMPRUNT N°844678E SOUSCRIT PAR LA SET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE AFIN DE FINANCER L'OPERATION DES GAUDIERES - REITERATION DE GARANTIE - TAUX 80%
- 8) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 A L'AFPP POUR LE DISPOSITIF ECOLE DE LA 2EME CHANCE
- 9) CONTRATS DE REPRISE DES PLASTIQUES VALORISABLES ISSUS DU CENTRE DE TRI DE PARCAY-MESLAY - APPROBATION ET SIGNATURE
- 10) CONTRAT TYPE UNIQUE AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO DE LA FILIERE PAPIERS ET EMBALLAGES MENAGERS - APPROBATION ET SIGNATURE
- 11) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - REQUALIFICATION DU PARVIS DE LA GARE - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE

Décisions du Président n° D2025-02, D2025-06, D2025-10, D2025-11, D2025-13 à D2025-24 :

N°	Objet
2	DECISION DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS FACADES - SARL MILLESIME
6	DECISION DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS FACADES - AU TEMPS DES ROIS
10	BAIL CIVIL - CEROC - FONDETTES
11	FONDETTES - BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL - MME DUPRE - AVENANT N°1
13	SAINTE-AVERTIN - LA CAMUSIERE - BATIMENT D'ARCHIVES MAGASIN 3 - BAIL CIVIL A CONCLURE AVEC LA VILLE DE TOURS
14	DECISION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS FACADES - L'HACIENDA
15	LIGNE DE TRESORERIE 2025 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
16	LIGNE DE TRESORERIE 2025 BUDGET ANNEXE EAU
17	DECISION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS FACADES - SARL G1K

18	BAIL CIVIL A DES FINS DE STOCKAGE - LA CAMUSIERE A SAINT-AVERTIN - 60 AVENUE MARCEL DASSAULT A TOURS
19	MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'UNE ELUE METROPOLITAINE AU LANCEMENT PROJET PREVIZO LE 13 MARS 2025 A ORLEANS
20	MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'UNE ELUE METROPOLITAINE AUX JOURNEES NATIONALES DES INTERCONNECTES LES 10 ET 11 MARS 2025 A RENNES (35)
21	SYSTEMES D'INFORMATION - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025 - PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA SECURISATION DU SYSTEME D'INFORMATION - MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT
22	MOBILITES ACTIVES - VELIVAL - CREATION D'UNE PASSERELLE CYCLABLE SUR LE CHER ENTRE TOURS ET SAINT-AVERTIN - ITINERAIRE CYCLABLE METROPOLITAIN N°3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER 2021/2027
23	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - CONSORTS PAJOT
24	BAIL CIVIL - PRAIRIE DE CANGE A SAINT-AVERTIN - MME LYDIE ASSAS

Marchés Budget général :

N° de marché	Procédure	Intitulé	n° Lot	Intitulé lot	Attributaire	Date de Notif	Montant HT
AC2409A2	MAPA	Prestations de traiteurs pour l'organisation de manifestations protocolaires et institutionnelles, et repas de travail	2	Fourniture de plateaux repas et sachets snacking	CHEVALIER TRAITEUR	12/02/2025	1 045,00 €
AC2409A2	MAPA	Prestations de traiteurs pour l'organisation de manifestations protocolaires et institutionnelles, et repas de travail	2	Fourniture de plateaux repas et sachets snacking	BROSSARD TRAITEUR	04/02/2025	847,65 €
AC2409A3	MAPA	Prestations de traiteurs pour l'organisation de manifestations protocolaires et institutionnelles, et repas de travail	3	Fourniture alimentaire en circuit court	BROSSARD TRAITEUR	04/02/2025	253,20 €
AC2409A4	MAPA	Prestations de traiteurs pour l'organisation de manifestations protocolaires et institutionnelles, et repas de travail	4	Marché réservé entreprise / établissement adaptés : prestation traiteur	ESAT LA THIBAUDIERE	04/02/2025	1 410,00 €
25001A01	AO	Fourniture de matériels électriques et de lampes pour les services de la ville de Tours et de TMVL	1	Petit matériel électrique	REXEL	14/02/2025	972 000,00 €
25001A02	AO	Fourniture de matériels électriques et de lampes pour les services de la ville de Tours et de TMVL	2	Lampes	REXEL	14/02/2025	442 800,00 €
25001A03	AO	Fourniture de matériels électriques et de lampes pour les services de la ville de Tours et de TMVL	3	Eclairage et appareillage	REXEL	14/02/2025	783 000,00 €
25001A04	AO	Fourniture de matériels électriques et de lampes pour les services de la ville de Tours et de TMVL	4	Câblage	SONEPAR France DISTRIBUTION	14/02/2025	79 500,00 €
25004A01	AO	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la M7 entre la rocade et Savonnières sur les communes de Joué-lès-Tours, Ballan-Miré et Savonnières			ARTELIA VILLE ET TRANSPORT	26/02/2025	249 088,75 €
25005A01	AO	Fourniture et mise en oeuvre d'un outil de gestion de Plan communal de sauvegarde et de Plan intercommunal de sauvegarde			NUMERISK	05/02/2025	Maxi: 500 000,00 €

25006A01	MAPA	Construction d'un hangar pour le transfert de la collecte sélective - La Grange David – La Riche (37520)			MOVISTA / 3IA	27/02/2025	68 350,00 €
25007A01	SANS PUB SANS CONCURRENCE	HEBERGEMENT, INFOGERANCE, CYBER-SECURITE DES SITES INTERNET			ECRITEL	14/02/2025	10 725 € HT / AN
25008A01	PROCEDURE AVEC NEGOCIATION	Démantèlement et tri des encombrants ménagers de Tours Métropole Val de Loire			TRI 37	26/02/2025	Maxi : 630 000,00 €
25009A01	MARCHE SUB	1er Marché subséquent à l'AC2407A Travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable n°9 entre Fondettes et Luynes			COLAS	04/03/2025	526 797,15 €
AC2502A2	AO	Fourniture de matériaux de voirie - Relance des lots 1, 2, 3, 12, 13 et 14	2	Béton transporté	POINT P	10/03/2025	
AC2502A3	AO	Fourniture de matériaux de voirie - Relance des lots 1, 2, 3, 12, 13 et 14	3	Bordures béton	SARL BERTHAULT	12/03/2025	
AC2502A12	AO	Fourniture de matériaux de voirie - Relance des lots 1, 2, 3, 12, 13 et 14	12	Stockage et valorisation des déchets inertes de terrassement en béton	COLAS France SAS	10/03/2025	
AC2502A13	AO	Fourniture de matériaux de voirie - Relance des lots 1, 2, 3, 12, 13 et 14	13	Stockage et valorisation des déchets inertes de terrassement en terre	SARL COVALI	10/03/2025	
AC2502A14	AO	Fourniture de matériaux de voirie - Relance des lots 1, 2, 3, 12, 13 et 14	14	Stockage et valorisation des déchets inertes issus de terrassement en enrobés	COLAS France SAS	10/03/2025	
25010A01	AO	Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbain			SETEC ORGANISATION	06/03/2025	Maxi : 250 000,00 € sur 4 ans
25011A01	SANS PUB SANS CONCURRENCE	Prestations de services ayant pour objet de participer à la promotion de l'image de Tours Métropole Val de Loire avec la SAS TOURS VOLLEY-BALL – Saison 2024-2025			SAS TOURS VOLLEY BALL	18/03/2025	200 000,00 €
25012A01	MAPA	Inventaire et caractérisation des zones humides sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire (Relance)			BIOTOPE SAS	13/03/2025	89 770,00 €
25013A01	MARCHE SUB	4ème Marché subséquent à l'AC2407A Programme de confortement de chaussées - Année 2025 - M751 sur les communes de Ballan-Miré et Joué-les-Tours, M910 sur la commune de Chambray-les-Tours et M938 sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire			COLAS CENTRE OUEST	17/03/2025	876 862,12 €
25014A01	AO	Prestation d'entretien des espaces publics de Saint Avertin pour les années 2025 -2028.			ASSOCIATION D'INSERTION OBJECTIF	20/03/2025	Maxi : 500 000,00 €
25015A01	MARCHE SUB	8ème Marché Subséquent à l'AC2304A TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE SECTEUR SUD DE TOURS – Axes Sud de la ville de Tours Tranche 1			INEO RESEAUX CENTRE	20/03/2025	
25016A01	MAPA	Aménagement de la Place du Maréchal Leclerc à Saint-Avertin	1	Voirie et aménagement des surfaces	TPPL	20/03/2025	498 982,67 €

25016A02	MAPA	Aménagement de la Place du Maréchal Leclerc à Saint-Avertin	2	Éclairage et infrastructures diverses	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE SASU	19/03/2025	106 176,00 €
25016A03	MAPA	Aménagement de la Place du Maréchal Leclerc à Saint-Avertin	3	Espaces verts	SAS ANVALIA	19/03/2025	91 939,18 €

Marché Eau potable :

N° de marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
25001E01	SANS PUB SANS CONCURRENCE	MAINTENANCE ET FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE ET CONSOMMABLES POUR LES ÉQUIPEMENTS DE LA MARQUE HACH LANGE SUR LES INSTALLATIONS DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU			HACH LANGE	26/03/2025	Montant maxi annuel : 250 000,00 €

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

C_25_05_12_002- INSTITUTIONS - REPRESENTATIONS DE LA METROPOLE DANS DIFFERENTS ORGANISMES

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 82

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Christophe LOYAU-TULASNE, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Suite à la démission de Monsieur Christopher SEBAOUN de son mandat de conseiller municipal de Tours et par conséquent de son mandat de conseiller métropolitain, effective depuis le 10 mars 2025, il convient de procéder à son remplacement aux postes suivants :

- un représentant de Tours à la commission finances et administration générale ;
- un représentant de Tours à la commission urbanisme et aménagement ;
- un représentant de Tours à la commission cadre de vie et transition écologique ;

- un représentant au Conseil d'exploitation de la régie autonome de l'eau et de l'assainissement ;
- un représentant suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) ;
- un représentant titulaire au sein de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU) ;
- un représentant titulaire au sein de Touraine Propre ;
- un représentant titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL IRVE) ;
- un représentant suppléant au sein du Syndicat des Affluents Nord-Ouest du Val de Loire (ANVAL) ;
- un représentant titulaire au sein du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) ;
- un représentant suppléant au sein du Nouvel Espace du Cher (NEC) ;
- un représentant suppléant au sein du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Epuraton et le Suivi des Eaux (SATESE).

De plus, par délibération en date du 17 mars 2023, Monsieur Martin Cohen a été désigné pour représenter la Métropole au sein de la société anonyme d'économie mixte locale Centre Val de Loire Energies. Les objectifs de cette SEM sont de sensibiliser les propriétaires et copropriétaires privés à l'intérêt des rénovations énergétiques performantes, de les accompagner dans la conception et la réalisation de leur projet et d'en faciliter le financement à travers un dispositif de prêt dédié.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L2121-33 du CGCT, il est proposé qu'il soit procédé à son remplacement par la désignation d'un nouveau représentant.

Les modalités de désignations sont les suivantes :

Pour les syndicats, conformément aux articles L2122-7 et 5211-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ; par dérogation le conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.

Pour les autres organismes, il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

- **DESIGNE** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de titulaire, à la commission finances et administration générale ;

- **DESIGNE** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de titulaire, à la commission urbanisme et aménagement ;

- **DESIGNE** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de titulaire, à la commission cadre de vie et transition écologique ;

- **DESIGNE** Madame Betsabée HAAS au Conseil d'exploitation de la régie autonome de l'eau et de l'assainissement ;

- **DESIGNE** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) ;

M. LECOMTE se déporte et ne prend pas part au vote.

- **DESIGNE** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de titulaire au sein de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours (ATU) ;

M. LECOMTE se déporte et ne prend pas part au vote.

- **EST ELU** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de titulaire au sein de Touraine Propre;

M. LECOMTE se déporte et ne prend pas part au vote.

- **EST ELU** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;

M. LECOMTE se déporte et ne prend pas part au vote.

- **EST ELU** Monsieur Bertrand RENAUD, en qualité de suppléant au sein du Syndicat des Affluents Nord-Ouest du Val de Loire ;

M. RENAUD se déporte et ne prend pas part au vote.

- **EST ELUE** Madame Laure JAVELOT, en qualité de titulaire au sein du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre ;

Mme JAVELOT se déporte et ne prend pas part au vote.

- **EST ELUE** Madame Laure JAVELOT, en qualité de suppléante au sein du Nouvel Espace du Cher ;

Mme JAVELOT se déporte et ne prend pas part au vote.

- **EST ELU** Monsieur Thierry LECOMTE, en qualité de suppléant au sein du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux ;

M. LECOMTE se déporte et ne prend pas part au vote.

- **DESIGNE** Madame Aude GOBLET, pour représenter la Métropole au sein de la SAEML Centre Val de Loire Energies.

Mme GOBLET se déporte et ne prend pas part au vote.

- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs, ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

Frédéric AUGIS : *Les candidats de ce soir seront en déport :*

- *Monsieur Thierry LECOMTE en qualité titulaire à la commission des finances et administration générale ;*
- *Monsieur Thierry LECOMTE en qualité titulaire de la commission urbanisme et aménagement ;*
- *Monsieur Thierry LECOMTE en qualité titulaire à la commission cadre de vie et transition écologique ;*
- *Madame Betsabée HAAS au conseil d'exploitation de la régie autonome de l'eau et de l'assainissement ;*
- *Monsieur Thierry LECOMTE en qualité de suppléant à l'EPFL ;*
- *Monsieur Thierry LECOMTE à l'ATU ;*
- *Monsieur Thierry LECOMTE en qualité de titulaire à Touraine Propre ;*
- *Monsieur Thierry LECOMTE en qualité de titulaire au sein de l'IRVE ;*
- *Monsieur Bertrand RENAUD en qualité de suppléant au syndicat des Affluents Nord-Ouest du Val de Loire, ANVAL ;*
- *Madame Laure JAVELOT en qualité de titulaire au syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre ;*
- *Madame Laure JAVELOT en qualité de suppléante au Nouvel Espace Cher, NEC ;*
- *Monsieur Thierry LECOMTE en qualité de suppléant au syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux ;*
- *Madame Aude GOBLET pour représenter la Métropole au sein du SAEML Centre-Val de Loire Énergie.*

Pour toutes ces candidatures, à part les candidats de ce soir qui sont en déport, je vais soumettre au vote.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Madame LEPINE pour les ressources humaines.*

C_25_05_12_003- RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE CONTROLE ALLEGE DE DEPENSES EN PARTENARIAT ENTRE L'ORDONNATEUR ET LE COMPTABLE PUBLIC - APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Une convention de contrôle allégé de dépenses a été conclue entre l'ordonnateur et le comptable public à compter du 30 juin 2022 pour une durée de 3 ans qui reposait sur un diagnostic approfondi et qui avait adapté les procédures afin d'assurer une maîtrise satisfaisante et durable des risques qu'elles comportent.

Un bilan intermédiaire joint à la présente délibération a été réalisé. Sur la période de référence, il n'y a eu aucune erreur de liquidation constaté sur le panel d'échantillons contrôlés qui est représentatif.

La couverture des risques identifiés lors du diagnostic ainsi que les résultats des contrôles apparaissent suffisants pour pouvoir reconduire tacitement la convention de contrôle allégé en partenariat entre l'ordonnateur de Tours Métropole Val de Loire et le Service de Gestion Comptable Tours Ville Métropole pour une durée de trois ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1617-3, D.1617-19 et son annexe I,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté n° NOR BCRE1113038A du 11 mai 2011 modifié pris en application du préambule de l'annexe I du Code général des collectivités territoriales portant fixation des modalités de justification des dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public signée le 30 juin 2022, joint à la présente délibération, pour une durée de 3 ans ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge des ressources humaines à signer cet avenant n°1 et tout acte découlant de la présente délibération.

Maria LEPINE : *Merci président. Bonsoir à tous. La délibération que je vous présente concerne la convention de contrôle allégée de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public, et il s'agit de d'approuver l'avenant n°1. De quoi s'agit-il précisément en termes de convention ? Une convention de contrôle allégée de dépenses a été conclue entre l'ordonnateur et le comptable public à compter du 30 juin 2022, pour une durée de trois ans, qui reposait sur un diagnostic approfondi et qui avait adapté les procédures afin d'assurer une maîtrise satisfaisante et durable des risques qu'elle comporte. Un bilan intermédiaire qui était joint à la délibération que je vous lis ce soir, a été réalisé. Ce bilan constate que sur la période de référence il n'y a eu aucune erreur de liquidation constatée sur le panel d'échantillons contrôlés qui est représentatif. En conséquence, la couverture des risques identifiés lors du diagnostic ainsi que les résultats des contrôles apparaissent suffisants pour pouvoir reconduire tacitement la convention de contrôle allégée en partenariat entre l'ordonnateur de Tours Métropole Val de Loire et le service de gestion comptable Tours Ville Métropole pour une durée de trois ans. C'est la délibération qui vous est proposée, donc cette reconduction sous forme d'un avenant.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je voulais vous parler ressources humaines, d'un recrutement qui nous est indirect, mais qui pourrait être assez direct pour les Tourangeaux, qui est un ou une écologue à la SET TRANSAMO, dont la date de limite de réponse pour le poste est le 28 mai. Il est dit a priori dans ce recrutement*

que cet écologue sera notamment en charge de surveiller, de veiller, au bon abattage des arbres pour la ligne 2 du tramway. Or dans le CCTP qui vise à recruter cet écologue, on constate qu'il y a déjà des abattages avant le recrutement de cette personne, et pas des moindres, puisqu'il est annoncé en mai 2025 l'abattage de 33 arbres rue d'Entraigues, de 49 boulevard Tonnellé et de 60 boulevard Jean Royer. J'ai un peu de mal à comprendre comment on commence à abattre des arbres sur la ligne 2 du tramway alors qu'on n'a pas la DUP et que l'écologue qui devrait veiller au bon fonctionnement de ces abattages n'est pas recruté. Je ne sais pas si chacun ou chacune se rend bien compte de l'émoi de la population de ces quartiers parce que c'est une information qui n'a pas transpiré pour le moment. On va commencer par abattre les arbres. La DUP n'est pas signée, peut-être va-t-elle l'être puisque j'entends partout que le préfet de toute façon la signera quoi qu'il arrive, quoi qu'il advienne, malgré le déficit, malgré ci, malgré ça. On ne va pas compter sur lui pour ne pas la signer, il a l'air visiblement enthousiaste. Je l'ai dit lors du dernier conseil métropolitain, chacune et chacun devra rendre des comptes sur ce sujet déficitaire et non financé. Mon émoi est total sur ce sujet. Est-ce qu'on peut être renseigné sur cette affaire Monsieur le Président ou Monsieur le Président de la SET ou Monsieur le Président du SMT ? Que sais-je puisqu'à chaque fois qu'on pose une question au maire ou au président ou au vice-président, on nous renvoie sur le président du SMT. Je n'ai pas compris qui était ou qui avait véritablement le pouvoir. En tous les cas pour un sujet de cette ampleur qui va créer quand même un émoi important dans les rues, ce serait bien d'avoir une réponse. Je vous remercie Monsieur le Président.

Frédéric AUGIS : *Cher Christophe, je ne sais pas combien de hors sujet j'ai pu compter dans ta phrase. Premier acte, tu me parles de la SET et pas de la Métropole donc acte un, scène un. J'entends ton émoi. Permits-moi d'avoir aussi mon émoi. Sur qui est au SMT ou à la SET ou qui est ailleurs, soit tu étais absent lors des votes, soit tu ne fais pas attention à ce qu'on vote, mais intelligent comme tu es je ne peux y croire. Il n'y a pas une volonté de cacher rien du tout. Je demande au président de la SET, vice-président des mobilités et président du SMT, Emmanuel DENIS, de répondre en sa qualité de président de la SET puisque c'est une question concernant la SET. Au conseil d'administration vous ne devez pas assez parler.*
Emmanuel DENIS.

Emmanuel DENIS : *Je rassure Monsieur BOUCHET, il n'y aura pas de suppression des arbres sans DUP, sans écologue. Les dates évoquées sont fausses, en tous les cas ne sont pas d'actualité.*

Frédéric AUGIS : *Une autre sur l'EPFL ?*

Christophe BOUCHET : *Non. C'est aisé de se moquer, il n'y a pas de problème, à ce jeu-là je ne baisserai pas pavillon, pas de problème Monsieur le Président, faites rire. C'est dans un document officiel, c'est pour cela que je me permets de poser la question. Je crois Monsieur le Président concernant le hors sujet, je ne voudrais pas polémiquer ici mais il me semble quand même que la Métropole est actionnaire de la SET et qu'on est dans une délibération ressources humaines donc est-ce que vous voulez bien me signaler où est le hors sujet ? Vous me perdez.*

Frédéric AUGIS : *Vous me disiez « je profite des ressources humaines pour parler d'autre chose » mais je ne crois pas avoir lu dans la délibération qu'elle évoquait ce point que vous évoquez, c'est tout.*

Christophe BOUCHET : *J'évoque les ressources humaines et il y a un satellite de la Métropole qui est ressources humaines. Je sais bien qu'il m'a déjà été répondu ici qu'on était dans une chambre d'enregistrement, mais si on ne peut pas évoquer ici ce qui se passe dans les ressources humaines dans les satellites de la Métropole, Monsieur le Président, c'est grave. On est dans une institution, on répond auprès des habitants de ce qui se passe dans nos collectivités et dans nos institutions, et en l'occurrence la SET est un satellite de la Métropole et on est dans une délibération ressources humaines. Faites rire.*

Frédéric AUGIS : *Je ne fais pas rire, c'est vous qui me faites rire cher ami si vous voulez le prendre sur ce ton, parce que je vous signale que vous avez aussi la possibilité, comme le dit notre règlement intérieur, de me poser une question supplémentaire qui là aurait eu tout son sens et j'aurais beaucoup mieux compris une extrapolation au-delà de la délibération qui ne concernait pas du tout ce dont vous me parlez. Sémantiquement, je me permets de vous rappeler que c'est un hors sujet. Il n'y a aucun problème parce qu'on vient de vous répondre, mais vous pouvez, selon le règlement intérieur, me faire parvenir une question supplémentaire à laquelle j'aurai plaisir de répondre avec l'ensemble de mes collègues. Sur cette délibération in extenso, y a-t-il d'autres questions ? sinon je la passe au vote.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Maria LEPINE.*

C_25_05_12_004- TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE - ADOPTION D'UN CADRE DE CONFIANCE POUR L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE LA METROPOLE

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

En février 2024, le conseil métropolitain a adopté la première Stratégie Numérique Responsable. Il a été ainsi collectivement décidé que le potentiel des outils numériques devait être mis à profit pour améliorer le service public et préserver les ressources mais que cela devait se faire dans un cadre éthique et soutenable.

L'intelligence artificielle, et notamment l'irruption très rapide des intelligences artificielles génératives, amène des questionnements sociétaux et nécessite qu'un regard politique soit posé sur ce sujet. C'est dans ce cadre qu'un groupe d'élus volontaires a travaillé :

- pour définir comment mettre l'intelligence artificielle au service des habitants et du territoire ;
- pour identifier si et comment elle pouvait être un soutien pour les agents et pour l'action des services publics.

Ce travail a permis l'élaboration d'un cadre de confiance pour l'usage de l'intelligence artificielle au service de la Métropole. Il a été souhaité que ce cadre n'enferme pas mais qu'il encourage l'innovation et l'expérimentation, qu'il mette l'intelligence artificielle au service du territoire, qu'il veille aux impacts et à la sécurité, qu'il associe les communes, qu'il réaffirme la place de l'Humain et qu'il prend en compte le contexte fortement évolutif dans lequel il s'inscrit.

Ce cadre propose les dix règles suivantes :

1. **Mettre l'IA au service des politiques publiques**, en privilégiant les domaines où elle peut avoir le plus de valeur ajoutée, permettre de mieux répondre aux attentes des administrés et enrichir la relation à l'usager sans toutefois s'y substituer.
2. **Faire de l'IA un levier d'attractivité et d'innovation pour le territoire**, en promouvant les initiatives et en favorisant les échanges et la collaboration.
3. **Réduire l'impact environnemental de l'IA en privilégiant les solutions les plus sobres et responsables**, en développant un usage raisonné de ces technologies et en évaluant l'impact potentiel des projets.
4. **Assurer la maîtrise par l'humain tout au long du processus de décision**, en s'assurant que les arbitrages et les décisions soient toujours rendus par l'Humain et que l'expertise humaine soit cultivée pour permettre une analyse critique des productions de l'intelligence artificielle.
5. **Garantir la transparence de l'usage de l'intelligence artificielle et la sécurité des données**, en répertoriant et en publiant les usages mis en place dans les services.
6. **Développer une expertise interne forte**, en s'entourant des compétences nécessaires.
7. **Anticiper l'évolution des métiers et accompagner chaque agent**, en travaillant avec les services pour identifier les secteurs concernés et adapter les compétences et en proposant un programme de sensibilisation et de formation des agents.
8. **Mettre l'expérimentation au cœur de toutes les innovations**, en encourageant les essais et passant systématiquement par une période de test et d'évaluation des solutions avant toute généralisation.
9. **Installer un comité garant du respect du cadre et de la méthode**, comité composé d'élus et d'agents, qui aura en charge le pilotage global de la démarche, statuera sur le développement des usages et proposera des adaptations du cadre.
10. **Evaluer régulièrement pour s'adapter aux évolutions**, afin de permettre d'intégrer les innovations pertinentes et de réinterroger les besoins et les solutions mais également de faire face aux risques émergents.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 22 avril 2025,

- ADOPTE « le cadre de confiance pour l'usage de l'intelligence artificielle au service de la métropole ».

Maria LEPINE : *Pour replacer les choses dans leur contexte, en février 2024 le conseil métropolitain a adopté la première stratégie numérique responsable. Il a été ainsi collectivement décidé que le potentiel des outils numériques devait être mis à profit pour améliorer le service public et préserver les ressources, mais que cela devait se faire dans un cadre éthique et soutenable. L'intelligence artificielle et notamment l'irruption très rapide des intelligences artificielles génératives amènent des questionnements sociétaux et nécessitent qu'un regard politique soit posé sur ce sujet, c'est dans ce cadre qu'un groupe d'élus volontaires a travaillé selon deux axes. Tout d'abord définir comment mettre l'intelligence artificielle au service des habitants et du territoire, et ensuite comment identifier si et comment cette intelligence artificielle pouvait être un soutien pour les agents et pour l'action des services publics. La démarche que nous avons eue, qui a associé des élus et des agents, s'est inscrite dans un champ plus large des concertations territoriales de l'IA à l'échelle de la France, portée par les interconnectés, France Urbaine et Intercommunalité de France. Nous sommes un des 24 territoires engagés pour nourrir la production d'un manifeste affirmant la doctrine politique de l'IA au service des collectivités territoriales. Pour élaborer ce cadre de confiance, nous avons organisé en quatre temps la démarche avec le groupe de travail. Il y a eu tout d'abord en novembre 2024 un premier atelier pour partager un socle de connaissances, ensuite formuler des enjeux au mois de décembre. Au mois de janvier un autre atelier de formulation des préconisations et enfin en février l'atelier de mise en commun et de reformulation. Ce travail a permis l'élaboration d'un cadre de confiance pour l'usage de l'intelligence artificielle au service de la Métropole. Il a été souhaité que ce cadre n'enferme pas mais encourage l'innovation et l'expérimentation, mette l'intelligence artificielle au service du territoire, veille aux impacts et à la sécurité, associe les communes, réaffirme la place de l'humain et prenne en compte le contexte fortement évolutif dans lequel il s'inscrit. Le cadre propose 10 règles. Je vais simplement vous citer le titre des règles et ne pas les développer bien sûr. Elles sont développées dans la délibération. Ces 10 règles sont les suivantes :*

- *Mettre l'intelligence artificielle au service des politiques publiques ;*
- *Faire de l'intelligence artificielle un levier d'attractivité et d'innovation pour le territoire ;*
- *Réduire l'impact environnemental de l'intelligence artificielle en privilégiant les solutions les plus sobres et responsables ;*
- *Assurer la maîtrise par l'humain tout au long du processus de décision ;*
- *Garantir la transparence de l'usage de l'intelligence artificielle et la sécurité des données ;*
- *Développer une expertise interne forte ;*
- *Anticiper l'évolution des métiers et accompagner chaque agent ;*
- *Mettre l'expérimentation au cœur de toutes les innovations ;*
- *Installer un comité garant du respect du cadre et de la méthode ;*
- *Évaluer régulièrement pour s'adapter aux évolutions.*

Nous avons choisi au sein de la Métropole de travailler avec des agents et des élus. Nous n'avons pas mené la concertation à l'échelle du citoyen. Néanmoins, nous avons demandé au CODEV de jeter un regard sur la méthodologie que nous avons utilisée et sur la

restitution du travail, à savoir le cadre de confiance. Nous avons un avis du CODEV tout à fait favorable à ce qui a été mis en place. Sachez aussi que ce cadre de confiance s'inscrit tout à fait dans les recommandations émanant du rapport d'information du Sénat sur l'intelligence artificielle puisque la recommandation n°11 est la suivante : « établir une charte éthique de l'intelligence artificielle dans les collectivités territoriales pour fournir un cadre de confiance au développement de leurs projets IA ». Nous sommes tout à fait dans cet esprit partagé à l'échelle nationale. Il vous est donc proposé ce soir d'adopter le cadre de confiance pour l'usage de l'intelligence artificielle au service de la Métropole avec les règles que je viens de vous énoncer.

Frédéric AUGIS : Antoine MARTIN.

Antoine MARTIN : *Merci Monsieur le Président, merci Madame la vice-présidente. Je vais peut-être donner un petit mot un peu plus long que d'habitude pour parler de cette charte et éventuellement d'un certain nombre de sujets politiques connexes qui me semblent assez importants d'évoquer ici. Cette charte est effectivement le fruit d'un travail assez long puisqu'il a fallu quand même réunir un groupe d'élus pendant un certain nombre de semaines et aussi des agents. Un travail collectif a été fait, à la fois avec l'administration et avec les agents, pour pouvoir donner un premier cadre d'usage, politique, sur un sujet qui l'est, c'est-à-dire que l'intelligence artificielle telle qu'on l'imagine aujourd'hui c'est quand même avoir une politique du numérique assez globale nécessitant un regard un peu politique. Ce qu'on peut regretter c'est que finalement on s'empare du sujet assez tardivement dans le mandat, ce qui n'est pas lié à une défaillance politique, c'est simplement que l'outil en lui-même s'impose à nous aujourd'hui par son taux de pénétration très fort au sein de la société, on a donc besoin de définir un cadre d'usage ne serait-ce que pour les agents. Pour parler quelques minutes de ce qui est fait au niveau de la ville de Tours, mais cela va être un peu la même chose au niveau des services de la Métropole, le choix est fait de laisser la place à l'expérimentation de l'IA au sein des services pour essayer de voir ce qu'on peut faire comme gain, ce qu'on peut gagner en exploitant l'IA, donc tout ce qui peut être automatisé en termes de processus de production d'information. On explore pour essayer de faire en sorte d'améliorer le service, d'avoir un service plus performant en utilisant l'IA. Aujourd'hui, par exemple, les antivirus que l'on utilise, CORTEX est un antivirus lié à l'IA. Il vérifie automatiquement le profil d'usage des agents et si jamais on constate que l'agent a un comportement anormal parce que, par exemple, son poste est infecté, il est bloqué immédiatement. C'est l'intérêt d'avoir quelque chose de ce type-là simplement parce qu'en face, les virus, malheureusement, sont des virus dits intelligents. Le problème c'est que très souvent beaucoup de fantasmes existent autour de ces questions-là. Beaucoup de questions posées par l'IA ne sont pas très différentes de celles posées par le numérique de manière générale, mais ce sont des sujets qui sont plutôt exacerbés. Je ne vais pas tous les évoquer, mais je vais prendre les trois sujets qui me semblent à peu près prioritaires, couverts en grande partie par la charte, mais qui à mon avis sont les plus importants qu'on va avoir à traiter dans les prochaines années et les prochains mandats. À court terme, on a déjà un sujet de formation. Sujet important parce que l'IA va rajouter une couche de complexité supplémentaire dans notre usage du numérique et pour cela l'IA accentue malheureusement la fracture numérique. Aujourd'hui, on a beaucoup de mal à savoir à quel point l'IA est utilisée au sein des services, c'est un fait, c'est-à-dire que des gens vont faire un usage très pointu de l'IA, cela existe déjà. Ils vont produire des textes très alambiqués ou faire de la recherche documentaire avancée en utilisant l'IA. Des personnes vont en faire un petit usage du type correction orthographique et des personnes qui ne vont pas du tout s'en servir. Vous avez déjà des vitesses d'adoption très différentes*

au sein des mêmes services et en même temps on doit définir un cadre d'usage à une technologie que personne n'utiliserait vraiment il y a cinq ans. À partir de ce moment-là, cela veut dire que la vitesse de décision politique est beaucoup plus lente que la vitesse d'évolution des technologies. D'ailleurs, même en soi, les usages que l'on fait aujourd'hui par exemple de ChatGPT, etc., sont très différents de ceux que l'on faisait il y a trois ans et d'ailleurs leurs performances ne sont pas du tout les mêmes. Ceci est un vrai problème. De quelle manière arrive-t-on à former les agents ? Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire avec l'IA ? Pour l'instant c'est un peu compliqué. J'ai l'impression que la plupart des gens ne sont pas formés. Si on faisait un sondage, combien de personnes ici se servent de l'IA et combien de personnes ont été formées ? Je pense qu'on aurait un différentiel assez élevé en différence des deux.

À moyen terme, on va avoir un problème de souveraineté numérique. Jusqu'ici on a beaucoup fonctionné en se disant que l'usage de l'IA va reposer exactement les questions de souveraineté, les mêmes que celles qu'on s'est posées au début du numérique, à savoir qu'on n'a à peu près aucun acteur européen compétitif et qu'on va devoir à nouveau utiliser des acteurs américains qui sont extrêmement puissants, c'est un fait, ou des acteurs chinois. On a éventuellement un acteur européen qui est Mistral, qui est pour ainsi dire à peu près haut niveau, mais on a un déficit réel de connaissances. Or le contexte international a changé, je pense que vous êtes tous à peu près au courant. Aujourd'hui on est sorti un peu d'un cadre de libre-échange, que j'ai participé à beaucoup dénoncer, et on est rentré dans un dispositif où il y a de la prédation. Aujourd'hui que se passe-t-il si dans le cadre d'une négociation avec Donald TRUMP cela se passe très mal et que l'on se retrouve à avoir des hausses de tarifs très élevées ? Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse à cette question tout simplement parce que tous les logiciels de traitement de texte, d'envoi de mail, tout ce qu'on utilise en termes d'interface et de logiciel au niveau de la municipalité sont et dépendent de logiciels américains. On n'a pas d'acteurs français suffisamment bon pour pouvoir pallier cette dépendance technologique très forte que nous avons. Aujourd'hui il est très difficile de savoir un peu ce qu'on a. Heureusement quelques usages nationaux peuvent apparaître, quelques IA souveraines existent, mais malheureusement c'est un peu insuffisant.

On a un dernier cas qui à mon avis est essentiel, la question environnementale. On est un peu dans le cadre de la métropole, mais cela dépasse un peu tout ça. Le sujet est balisé, on sait très bien que le numérique consomme, pollue beaucoup, c'est un fait, mais le principal problème qu'on va avoir est surtout un problème d'ordre énergétique. Aujourd'hui, on a beaucoup de mal à mesurer l'évolution de l'énergie consommée par tous les datacenters et tous les calculs qui sont faits. Néanmoins un petit chiffre a été donné, qui est que globalement d'ici 2030 on aura plus d'un doublement du coût énergétique datacenters. Tous les datacenters réunis vont consommer plus que le Japon à l'échelle annuelle. On a un problème aujourd'hui de pilotage énergétique qui est très important, or dans le même temps on demande à avoir une meilleure électrification des besoins. Si on veut avoir des voitures électriques, du transport logistique électrique, cela veut dire qu'il faut avoir une augmentation très nette de la consommation électrique de ces outils et dans le même temps on a une consommation très forte aussi des outils numériques liés à l'IA. On va donc avoir un problème net qui va se poser d'ici quelques années d'allocation de ressources. Cela existe déjà, des cas ont eu lieu à Taiwan notamment où il y a eu des problèmes d'allocation et de répartition. On n'a pas de réponse sur ce sujet. On a une chance en France, je me permets ici une petite pique assez forte, on a une énergie décarbonée mais ce n'est pas le cas partout. En Allemagne, en Chine, des problèmes de centrales à charbon existent et ce sont malheureusement des vrais problèmes. Aujourd'hui on a des datacenters construits dans des endroits où malheureusement l'énergie est assez carbonée.

J'en profite d'ailleurs pour répondre éventuellement à une critique faite par des personnes ayant une approche plutôt techno solutionniste, à savoir que, oui, des gains énergétiques seront effectués par l'IA c'est-à-dire que l'IA va s'améliorer et également, en plus de tout cela, on va obtenir des gains à partir de l'IA, c'est-à-dire que par exemple on va avoir une meilleure consommation énergétique, mieux répartie, etc. Vous savez comme moi qu'il y a ce qu'on appelle les effets rebonds, c'est-à-dire que globalement les gains réalisés vont être réinvestis ailleurs. Ce n'est pas comme si on disait « on a économisé un térawattheure d'énergie parce qu'on a fait une smart grid à l'échelle nationale », cela ne va pas se passer comme cela, ce térawattheure va trop consommer ailleurs. On a un problème d'élévation de la consommation de ressources dans un monde qui, malheureusement, d'un point de vue énergétique, est en train de décroître.

Ce ne sera sans doute pas la dernière fois que nous aurons à traiter de sujet d'IA. Jusqu'ici on le faisait sur des projets de manière assez ponctuelle, dans une démarche d'exploration, mais il est probable que nous aurons à encadrer plus sérieusement les usages de l'IA, notamment sur les plans éthiques parce que des questions éthiques vont très rapidement se poser. Je vous remercie et je remercie également les agents qui ont offert un travail très long d'encadrement qui a demandé beaucoup de patience et qui a permis quand même de former un groupe d'élus plutôt de bon niveau. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Je veux saluer, à la suite d'Antoine, le cadre de confiance qu'adopte la Métropole parce que l'intelligence artificielle, surtout générative, est une révolution technologique majeure, mais une collectivité politique telle que la nôtre ne peut pas foncer tête baissée et sans se poser un certain nombre de questions éthiques, écologiques et autres. À notre niveau, il y a des mouvements mondiaux et gigantesques sur lesquels nous avons une faible prise, mais il est de notre rôle d'élus de se poser un certain nombre de questions puisque la technologie ne vaut que par l'usage que l'on en fait. Un cadre de confiance vise évidemment à canaliser cet usage sur des applications utiles, des aspects éthiques et politiques existent, bien sûr la question des ressources évoquée par Antoine MARTIN, l'énergie, mais l'eau aussi qui est une consommation tout à fait importante. Il y a aussi et surtout la question des données. On retrouve les mêmes questions que l'on a pu se poser au moment de l'avènement du cloud, c'est-à-dire où sont mes données ? Dans le cloud hybride, public, privé, etc. ? On voit bien qu'aux États-Unis un certain nombre de textes extrêmement importants ont été adoptés, permettant de s'approprier les données pouvant dépendre d'opérateurs ayant leurs sièges dans le ressort des juridictions américaines, c'est une menace. Un pays, une collectivité, doivent évidemment protéger ses données. On ne peut que constater l'échec européen de constituer une industrie européenne du logiciel. Les initiatives existent, Gaia et autres, etc., mais pour l'instant elles n'ont pas réussi à faire émerger des industriels majeurs permettant de concurrencer les offres américaines. Aujourd'hui, c'est une nécessité. Espérons que sur ce sujet, comme sur d'autres, ce qui se passe aux États-Unis nous amène à nous réveiller, en tout cas je crois qu'à la Métropole on se pose la bonne question. Sur le cadre, un point doit être mis fortement en avant dans les semaines et mois qui viennent, celui de l'adoption de stratégies et d'offres souveraines. On a vu ce qui s'est passé en Ukraine lorsque le président des États-Unis a décidé de couper le tuyau, tout s'est arrêté pendant la nuit. Nous ne pouvons pas vivre dans la dépendance vis-à-vis de technologies contrôlées par une autre puissance dont les intentions commerciales sont agressives et dont les intentions politiques ne concordent pas forcément avec les nôtres. C'est bien d'apporter un cadre de conscience, il faudra le suivre, le piloter, peut-être avec France urbaine, avec d'autres niveaux bien entendu, pour*

que l'on puisse canaliser, accompagner les usages, mais aussi et surtout pousser les offres et les stratégies souveraines qui sont celles qui nous permettent de protéger nos données.

Frédéric AUGIS : *Merci. Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Merci. Merci Madame la Vice-présidente pour cette présentation très intéressante. Je voulais revenir sur l'intelligence artificielle, IA, qui ne rime ni avec climat comme on l'a dit, ni avec emploi, je pense qu'il faut le mettre aussi sur la table. C'est un vrai sujet. Je suis alertée sur l'emploi culturel. L'économie culturelle est extrêmement importante dans notre pays et on voit que l'intelligence artificielle n'est pas un des moindres défis sur cette économie. Je voulais revenir aussi sur la question de l'eau évoquée par Monsieur COULON. Je pense que bien sûr l'énergie est un problème fondamental mais l'eau est un problème encore plus fondamental parce qu'on voit bien que pour l'énergie, on a des projets de faire des centrales nucléaires qui seront peut-être prêtes dans 40 ans, mais on ne peut pas inventer l'eau et l'eau de qualité encore moins. Vous avez vu ce qui s'est passé en Alsace tout récemment avec une interdiction catégorique de boire l'eau puisqu'il y a des PFAS en quantité importante. Je voulais quand même rappeler, puisque c'est vrai qu'on n'a pas la main sur l'international, mais on a la main sur notre pays, sur ce qu'on en fait et notamment les datacenters extrêmement gourmands en eau. On peut aussi parler d'extraction des métaux. Vous savez que le BRGM repart au travail en France, cela paraît fou, mais il est question de pouvoir extraire des minerais en France pour cette question de de l'intelligence artificielle et vous savez que l'extraction de minerais se fait avec de l'eau, il n'y a pas le choix et avec des quantités d'eau assez considérables, de l'eau qui est polluée pour toujours. Je voulais juste vous donner ces quelques chiffres : pour l'eau c'est 34% de hausse en un an pour Microsoft et plus 17% d'utilisation d'eau en un an pour Google et on n'en est qu'au tout début. Sachez aussi, même si mon collègue parlait en effet d'énergie décarbonée et du nucléaire, que le nucléaire bien sûr consomme énormément d'eau pour le refroidissement de ses réacteurs. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Patrick LEFRANÇOIS.*

Patrick LEFRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. L'IA représente beaucoup d'espoir mais aussi des interrogations et des inquiétudes. Je rejoins les interlocuteurs précédents sur la question de la sécurité, des emplois. Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit, même si le contrat de confiance mérite certainement encore un peu de temps pour bien finaliser sur ces aspects-là. On est quand même confronté tous les jours à des détournements d'images, des détournements de personnalité, que ce soient les artistes et les membres de la politique à des fins de manipulation d'opinion. Il faudra y faire attention dans le cadre de la sécurité. Vous avez dit tout à l'heure qu'il faut associer les communes, je vais plus loin, je pense qu'à un moment donné il faudra aussi accompagner les communes parce qu'il ne faudrait pas avoir une ville de Tours et une métropole très bien structurées au détriment des petites villes. On pourrait accentuer la fracture numérique au sein de notre groupe puisque la métropole ne fait qu'un pour les 22 communes, donc il faudra aussi penser à l'accompagnement des 20 autres communes, comme on l'a fait notamment dans le champ des antennes téléphoniques où on a eu un accompagnement très efficace de la part de la Métropole. Emparez-vous du sujet bien évidemment au titre de la métropole, des grandes villes, mais il faudra veiller à ce que la Métropole sur ce champ-là ne fasse qu'un. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Maria LEPINE.*

Maria LEPINE : *Je suis complètement d'accord avec tout ce qui a été dit, les différentes interventions. On a choisi justement de mettre en place ce cadre de confiance pour offrir un balisage aux agents, aux élus, savoir où on va. L'idée est de ne pas se disperser et de ne pas non plus laisser les agents dans le flou lors de l'usage qu'ils vont avoir de l'intelligence artificielle. On a choisi vraiment un cadre très particulier. On ne peut pas faire abstraction du contexte mondial mais on est bien obligé, nous, à notre échelle, de mettre en place quelque chose qui va être utile à la métropole et à ses habitants. C'était vraiment l'enjeu du cadre de confiance. Pour parler du programme de formation, celui-ci a démarré des sessions de formation ont déjà eu lieu avec des formations adaptées aux différentes applications pour un usage maîtrisé. L'idée est de vraiment de maîtriser l'usage de l'intelligence artificielle. On a mis aussi en place le cycle de découverte et d'accumulation qui va bientôt démarrer et être ouvert aux agents des communes. L'idée est bien d'associer les communes dès le départ à la mise en place des outils, au cadre de confiance qui vous a été présenté. L'idée est d'expérimenter à des petites échelles, maîtriser avant de généraliser, toujours à l'échelle de la métropole et au bénéfice de ses habitants. L'idée aussi du comité de pilotage c'est d'avoir une instance de pilotage qui va veiller au respect du cadre. On a beaucoup parlé tout à l'heure de la consommation d'eau. On sait qu'effectivement des enjeux existent, je l'ai évoqué un petit peu tout à l'heure en préambule de la présentation de l'adoption du cadre, cela s'inscrit dans la stratégie numérique responsable qu'on a adoptée et qui vise aussi à avoir un comportement sobre et frugal de tous les usages qu'on va avoir de cette nature à notre échelle. Si je dois évoquer un projet qui pour moi est à mettre en avant, c'est le projet PrévizO porté par la région Centre et pour lequel nous sommes partenaires, visant à mettre en place un démonstrateur d'intelligence artificielle au service de la transition écologique et portant en particulier sur le bassin Loire Bretagne, sur le débit du Cher, avec une intelligence artificielle permettant d'analyser la situation du bassin avec un examen des périodes d'étiage, une augmentation de la température, tout ce qu'on a pu analyser aujourd'hui et qui a permis un diagnostic. L'intelligence artificielle va viser à anticiper les périodes de stress hydrique, mieux gérer l'eau, c'est donc vraiment un outil au service aussi de la gestion de l'eau qu'on peut avoir à notre échelle. Beaucoup d'inquiétudes existent, comme le disait Patrick LEFRANÇOIS précédemment, sur ce que cela peut produire. Nous avons voulu mettre en place un cadre de confiance justement permettant de gommer un maximum d'inquiétudes pour être opérationnel, efficace, frugal, la souveraineté aussi à notre échelle. Nous savons qu'aujourd'hui nous n'avons pas complètement un ensemble d'outils nous permettant d'être complètement souverain, mais c'est la recherche aussi de choses portées à notre échelle et complètement encadrées de façon à sécuriser aussi l'usage que nous allons en avoir au sein de la Métropole. C'était vraiment l'enjeu complet du cadre de confiance.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Maria. Merci à vous tous pour vos apports complémentaires. Merci de ton travail ma chère Maria ainsi que l'ensemble des personnes ayant œuvré pour que nous arrivions à cela. Merci entre autres à Antoine.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Christian GATARD pour de l'urbanisme.*

C_25_05_12_005- URBANISME - JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Joué-lès-Tours a été approuvé par le Conseil métropolitain le 1^{er} avril 2019.

Sur saisine du maire de Joué-lès-Tours en date du 15 juillet 2024, Tours Métropole Val de Loire a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours.

L'objet de cette procédure porte sur une évolution des règlements écrit et graphique visant à :

- créer un secteur spécifique au quartier « la Barachonnerie » ;
- modifier des règles relatives aux clôtures en zone 1AU ;

- modifier des règles d'implantation par rapport aux limites séparatives ;
- assouplir la règle de stationnement automobile de la zone UX ;
- modifier des règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ;
- préciser des règles de hauteurs des extensions ;
- améliorer la forme et corriger des erreurs matérielles.

Le projet de modification simplifiée n°1 a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 10 janvier 2025, de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

Le projet de modification simplifiée n°1 a ensuite été notifié aux personnes publiques associées en date du 15 janvier 2025 dont les avis favorables ont été émis :

- le 28 janvier 2025 par la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire ;
- le 29 janvier 2025 par la ville de Veigné ;
- le 30 janvier 2025 par le département d'Indre-et-Loire.

Conformément à la délibération métropolitaine du 24 février 2025, le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours a été mis à disposition du public du lundi 3 mars 2025 au mercredi 2 avril 2025 inclus.

Deux observations ont été déposées sur le registre mis à la disposition à la mairie de Joué-lès-Tours, cependant, aucune de ces deux observations ne porte sur l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLU de Joué-lès-Tours.

Le bilan des observations recueillies dans le cadre de la mise à disposition du dossier au public est annexé à la présente délibération.

Considérant que les observations formulées ne relèvent pas de l'objet de la procédure, aucune évolution du dossier de modification simplifiée tel que présenté lors de la notification aux personnes publiques associées et de la mise à disposition n'est apportée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-45, R.151-5 et L.153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de Joué-lès-Tours approuvé le 1^{er} avril 2019,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération métropolitaine du 24 février 2025 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Joué-lès-Tours,

Vu les résultats de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 3 mars au 2 avril 2025,

Vu le bilan des observations annexé à la présente délibération,

Vu le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Joué-lès-Tours annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 03 avril 2025,

- **APPROUVE** le bilan des observations ;

- **APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Joué-lès-Tours tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE** :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Joué-lès-Tours pendant un mois,
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication sur le Géoportail national de l'urbanisme.

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit dans cette délibération d'approuver le bilan des observations et également la modification simplifiée, la première, du PLU de la commune de Joué-lès-Tours.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

M. BRIAND se déporte et ne prend pas part au vote.

M. SCHWARTZ ne prend pas part au vote.

M. BOUCHET s'abstient.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Patrick LEFRANÇOIS.*

C_25_05_12_006- POLITIQUES CONTRACTUELLES - TERRITORIALISATION DE L'ACTION REGIONALE - APPROBATION DE LA CONVENTION REGION-TERRITOIRES - AMBITIONS PARTAGEES 2030 - ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LE BASSIN DE VIE DE TOURS

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

La région Centre-Val de Loire déploie depuis plusieurs années une politique de soutien et de solidarité en direction des territoires, qui s'identifie notamment au travers des CRST – Contrat régionaux de solidarité territoriale.

Fin 2022, la Région a engagé une nouvelle étape dans son soutien aux collectivités locales pour favoriser l'aménagement équilibré du territoire, souhaitant renforcer sa relation aux territoires, amplifier et approfondir sa relation aux élus et aux habitants. Les responsabilités

de l'action territoriale de la région Centre-Val de Loire au sein des CRST s'articuleront aux autres politiques régionales : économie, emploi, formation professionnelle, mobilité, culture, éducation, biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique.

La définition des enjeux locaux doit être conduite en partenariat avec les élus, intercommunalités et pays et les autres acteurs à l'échelle des 25 bassins de vie définis par la Région. Une phase de concertation est mise en place au niveau de chaque bassin de vie pour partager des priorités d'action, identifier les grands projets et les équipements d'envergure intercommunautaire. Ces enjeux et priorités sont formalisés dans une convention d'objectifs et de moyens partagés. En déclinaison de cette convention Région-Territoires, les contrats CRST seront élaborés à l'échelle de chaque EPCI, ils définissent et présentent les projets cofinancés par la région. La Région maintient une enveloppe de 400 millions d'euros en faveur des CRST à échelle régionale. Les prochains CRST seront déclinés sur un rythme de deux contrats successifs de trois ans et devront répondre aux deux axes prioritaires de la Région : intensifier la transition écologique, la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique (40%), mettre à disposition une offre de services de proximité (60%).

Tours Métropole Val de Loire fait partie du bassin de vie de Tours qui comprend également le Pays Loire Touraine, le Pays Loire Nature, leurs EPCI, la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

La concertation conduite en 2024 à l'échelle du bassin de vie de Tours s'est déroulée en plusieurs étapes : avec les acteurs institutionnels puis avec les acteurs socio-économiques. Les sujets abordés au cours de la concertation territoriale correspondent aux domaines d'intervention de la Région regroupés autour du développement économique et de la formation, des services à la population, de la transition écologique, et de la jeunesse et citoyenneté.

Ambitions partagées 2030 :

Les axes prioritaires de développement du territoire qui résultent de la concertation à l'échelle du Bassin de vie de Tours sont déclinés dans la convention Région-Territoires :

- répondre aux besoins de services à la population,
- répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences,
- accélérer la transition écologique et énergétique,
- une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants,
- un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

- APPROUVE la « Convention Région-Territoires : ambitions partagées 2030 » entre la région Centre-Val de Loire et le Bassin de vie de Tours ci-annexée ;

- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tous les actes liés et pris en exécution de la présente délibération.

Patrick LEFRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'approuver l'ambition partagée 2030 entre la région Centre-Val de Loire et le bassin de vie de Tours au titre de la politique de soutien de solidarité en direction des territoires, notamment au travers des CRST. Fin 2022, la région a engagé une nouvelle étape dans son soutien aux collectivités locales. La convention au titre du CRST s'articulera aux autres politiques régionales que vous connaissez, l'économie, l'emploi, la formation professionnelle, la mobilité, la culture, l'éducation, la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique. Plusieurs enjeux sont définis avec l'ensemble des autres acteurs des 25 bassins de vie définis par la région. La région va maintenir une enveloppe de 400 millions d'euros en faveur des CRST à l'échelle régionale. Les prochains CRST seront déclinés à un rythme de deux contrats successifs en période de deux fois trois ans et devront répondre à deux axes prioritaires de la région. Le premier sur intensifier la transition écologique, la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique à hauteur de 40% et puis mettre à disposition une offre de services de proximité à hauteur de 60%. Dans les cinq axes prioritaires proposés dans l'ambition partagée 2030, vous retrouvez dans chaque item un certain nombre d'objectifs, 24 au total. Pour la Métropole aujourd'hui le contrat en cours du CRST prendra fin en 2027. Il est à hauteur de 42 870 000 euros. La signature de cette convention s'achèvera au 31 décembre 2030. Les cinq items, comprenant les 24 objectifs, sont les besoins de services, le défi au développement, la transition écologique, l'offre de mobilité et un bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention complémentaires ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Olivier CONTE pour la politique de la ville.*

C_25_05_12_007- POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE - ADOPTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA METROPOLE TOURANGELLE 2025 - 2030

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Olivier CONTE, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi « HPST », a rénové le système de santé français en définissant une organisation nouvelle et territorialisée, via la création des Agences Régionales de Santé (ARS). Chargées du pilotage de la politique de santé publique et de la régulation de l'offre de santé en région, les ARS agissent par le biais d'un document cadre, le Projet Régional de Santé (PRS). La loi « HPST » offre la possibilité aux ARS de s'appuyer, dans la mise en œuvre de leur PRS, sur la création de dispositifs innovants : les Contrats Locaux de Santé (CLS).

Outil de contractualisation entre l'ARS et les collectivités territoriales, les CLS ont pour vocation de décliner le PRS par la mise en place d'un programme d'actions spécifiques à chaque territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le CLS répond à un double objectif de territorialisation et de mise en cohérence de la politique de santé, en permettant une meilleure articulation entre le PRS et les démarches locales de santé existantes. Pour les collectivités territoriales, l'élaboration d'un CLS représente une opportunité de répondre aux enjeux et besoins de santé de leurs habitants, par la mise en œuvre d'une stratégie locale de santé sur mesure.

Ce contrat a vocation à améliorer l'état de santé global de la population, mais également à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Il œuvre, pour cela, dans la promotion d'un cadre de vie favorable à la santé, dans l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention (notamment des publics les plus vulnérables), veille à l'inscription de la santé au sein des politiques publiques, ainsi qu'à la mise en cohérence et au renforcement de la dynamique locale de santé.

La mise en œuvre de cette démarche territoriale de santé sur le territoire métropolitain prend racine au titre de la compétence Politique de la Ville de Tours Métropole Val de Loire.

A l'occasion des Contrats de ville successifs et particulièrement du Contrat de ville 2015 – 2023, des besoins forts et persistants en matière de santé ont été mis en évidence, nécessitant de renforcer la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la métropole et de coordonner l'action de santé et notamment de santé mentale. Pour répondre à ces enjeux, les élus métropolitains ont acté, en 2018, la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) à l'échelle des 4 communes du contrat de ville en vigueur : Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps, La Riche.

Forte des constats et enjeux mis en évidence dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2023, de son expérience dans le déploiement d'un CLSM démontrant depuis 4 années l'efficacité et la pertinence des démarches territoriales en santé ; consciente de la persistance de besoins locaux prégnants en matière de santé et des attentes sociétales sur ces questions, Tours Métropole Val de Loire, par décision du conseil métropolitain en date du 27 juin 2022, s'est engagée dans l'élaboration d'un CLS à l'échelle des 4 communes du contrat de ville renouvelé en 2024.

Suite au recrutement de la coordinatrice du dispositif en fin d'année 2022, l'élaboration du CLS s'est concrétisée en 2023 par la réalisation d'un diagnostic local de santé et par la définition, en réponse, d'une stratégie d'action. L'année 2024 a été consacrée à la co-construction du programme d'actions du CLS, à la rédaction du contrat et à la mise en œuvre des premières actions.

Ces différentes étapes se sont déroulées de façon participative, intersectorielle et partenariale, en associant les habitants, les élus et les professionnels du territoire à l'occasion de groupes d'échange, d'une enquête de santé citoyenne ou encore d'ateliers de travail. Elles ont respectivement fait l'objet d'une validation en comité de pilotage où siègent les 14 signataires du CLS.

Le contrat, annexé à la présente délibération, prévu pour une durée de 5 ans (2025-2030) renouvelable, présente le territoire, ses enjeux en matière de santé ainsi que les orientations stratégiques qui déterminent l'ambition de l'action publique à déployer. Ces dernières prévoient une action métropolitaine ciblée sur la prévention primaire et précoce, la santé environnementale, l'accès aux droits et aux soins, la coordination et la lutte contre les discriminations.

Le contrat établit également les principes de la gouvernance, de l'engagement des signataires et de suivi et d'évaluation de l'action publique. Il est enrichi d'un volet opérationnel déclinant chaque orientation stratégique en 21 fiches action (15 fiches CLS et 6 fiches CLSM), dont 17 fiches thématiques et 4 fiches transversales, portant sur :

- l'accessibilité pour tous à l'activité physique ;
- l'alimentation et les solidarités ;
- les conduites addictives ;
- le développement et le renforcement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie ;
- la définition d'un lieu unique de santé sexuelle et affective ;
- la santé sexuelle et les conduites à risques à l'adolescence ;
- la santé bucco-dentaire des enfants dès le plus jeune âge ;
- la végétalisation des espaces de vie et la création d'espaces de cohésion sociale végétalisés ;
- les politiques d'aménagement et la santé ;
- la mobilité pour tous ;
- la lutte contre les nuisibles au sein ou à proximité des logements ;
- l'habitat et la santé ;
- la brochure « Ma cité va craquer » (Fiche CLSM) ;
- la lutte contre les ambrosies ;
- la sensibilisation et la formation des acteurs de l'accueil, de l'accompagnement social et professionnel à la santé dans son approche globale ;
- le projet Coopér'actif (Fiche CLSM) ;
- les rencontres « Santé mentale dans mon quartier : on a toutes et tous une santé mentale ! » (Fiche CLSM) ;
- l'interconnaissance des ressources et acteurs en santé ;
- le guide des dispositifs de soutien psychologique locaux et nationaux et la newsletter (Fiche CLSM) ;
- l'expérimentation d'ateliers « Connexion et collaboration autour des situations complexes en lien avec des troubles de la santé mentale et /ou du neuro-développement » (Fiche CLSM) ;
- le déploiement des formations Premiers Secours en Santé Mentale et des rencontres « Santé mentale, accès et maintien en emploi » (Fiche CLSM).

Dans une approche globale de la santé, il précise, enfin, l'articulation avec les politiques publiques menées sur le territoire métropolitain et particulièrement le contrat de ville 2024 – 2030 « Engagements Quartiers 2030 » et le CLSM de la métropole tourangelle qui constitue le volet santé mentale du CLS. A ce titre, le CLS de la métropole tourangelle a pour objectif d'être le cadre général de référence de Tours Métropole Val de Loire en matière de santé publique. Le contrat prévoit ainsi la mise en œuvre d'une gouvernance unique, sous la forme d'un comité de pilotage commun au CLS et CLSM.

Afin de mettre en œuvre le programme d'actions du CLS, Tours Métropole Val de Loire entend mobiliser une enveloppe spécifique d'un montant de 50 000 euros annuel à compter du budget 2025 et cofinancer le poste de coordinatrice du CLS avec l'ARS.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu l'article L.1434-17 du Code la santé publique offrant la possibilité aux ARS de conclure des contrats locaux de santé avec notamment les collectivités territoriales et leurs groupements portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médicosocial,

Vu la délibération du conseil métropolitain en date du 27 juin 2022, actant la création d'un contrat local de santé à l'échelle des 4 communes du contrat de ville en vigueur,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 de la Métropole tourangelle signé le 11 juillet 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 24 avril 2025,

- **APPROUVE** le Contrat Local de Santé de la métropole tourangelle 2025-2030 tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer le Contrat Local de Santé et toutes les pièces relatives à cette décision.

Olivier CONTE : Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous. Pour rappel, le Contrat Local de Santé a été mis en gestation à partir de 2023. Nous avons travaillé sur les différents axes qui vont être mis en action, axes d'ailleurs qui sont déjà en action pour certains. Trois axes : la prévention primaire et précoce, la santé environnementale, l'accès au droit. Deux axes transversaux : la coordination et l'inclusion. Sur ce CLS, on conserve l'action faite sur les quartiers prioritaires. Il s'inscrit dans le contrat de ville en vigueur depuis 2024. La durée du contrat est de cinq ans. Il est en partenariat bien sûr avec l'ARS. Ce CLS comprend 15 fiches actions CLS, 6 fiches actions CLSM (Convention Locale de Santé Mentale). Il a été convenu de mettre en place une gouvernance unique sous la forme d'un comité de pilotage commun entre le CLS et le CLSM. Le montant annuel de l'enveloppe est de 50 000 euros, alloué au budget donc notamment au budget 2025, pour cofinancer le poste de coordinatrice de CLS avec l'ARS et les actions portées. La signature de ce contrat se fera le 2 juin en Métropole.

Frédéric AUGIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : Je vous remercie. Laurent RAYMOND pour VELIVAL.

C_25_05_12_008- ESPACES PUBLICS - VELIVAL - INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT RUE MARCEAU A TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL TURO

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 24 juin 2024, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux d'aménagement du réseau cyclable structurant métropolitain.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une Commission d'Indemnisation Amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du Tribunal administratif d'Orléans.

C'est dans ce contexte que des dossiers de demande d'indemnisation ont été examinés le 14 mars 2025 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis, la Commission d'indemnisation amiable a considéré que les travaux qui se sont tenus sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire du 13 mai 2024 au 14 juin 2024, rue Marceau à Tours, avaient occasionné pour la SARL TURO (commerce de détail d'optique), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la Commission a estimé qu'il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d'allouer à la SARL TURO une indemnité définitive de 12 099 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.

Cette indemnité sera versée à la SARL TURO, selon les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération, si le demandeur l'accepte dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, il pourra contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du 24 juin 2024 relative à la création d'une commission d'indemnisation amiable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 13 mai 2025,

- **DECIDE** d'attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 12 099 € nette de T.V.A., à la SARL TURO en réparation du préjudice lié aux travaux mentionnés ci-dessus ;

- **APPROUVE** le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la SARL TURO;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Laurent RAYMOND : *Merci Monsieur le Président. Bonsoir chers collègues. Le 24 juin dernier le conseil métropolitain avait décidé de privilégier, par voie de transaction, tout le traitement des réclamations pouvant être faites dans le cadre des préjudices commerciaux liés à l'aménagement du réseau cyclable VELIVAL. Dans ce cadre, nous avons mis en place cette fameuse commission de dédommagement et d'accompagnement. Cette Commission prend en compte l'ensemble des demandes formulées dès lors qu'elles sont inférieures à 10 000 euros, c'est décidé et statué ainsi en commission. Toutes celles qui dépassent les 10 000 euros sont présentées en conseil métropolitain. Pour cette délibération et dans ce cadre, il s'agit de vous présenter la demande de la SARL TURO. Cette société a demandé 23 000 euros d'indemnités dans le cadre de la commission de dédommagement. La CIA a décidé de lui attribuer 12 099 euros. Il s'agit donc par cette délibération de valider l'engagement de la CIA. Je vous rappelle un peu les tenants et aboutissants de cette CIA qui rencontre un véritable succès finalement par rapport aux demandes formulées et de l'ensemble des commerçants. Elle est suivie et partagée par différents partenaires. Des représentants des communes concernées sont présents dans chaque commission mais aussi et surtout un législateur du tribunal administratif d'Orléans, ce qui rend très légitime ces propositions.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Laurent RAYMOND.*

C_25_05_12_009- ESPACES PUBLICS - INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX PUBLICS METROPOLITAINS ROUTE DE MONTS A JOUELES-TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL CYCLO-TOURS

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux publics métropolitains.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une commission d'indemnisation amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du tribunal administratif d'Orléans.

C'est dans ce contexte que des dossiers de demande d'indemnisation ont été examinés le 14 mars 2025 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis, la Commission d'indemnisation amiable a considéré que les travaux qui se sont tenus sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire du 8 au 26 juillet 2024, route de Monts à Joué-Lès-Tours, avaient occasionné pour la SARL Cyclo-Tours (activité de vente et réparation de cycles et motocycles), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la Commission a estimé qu'il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d'allouer à la SARL Cyclo-Tours une indemnité définitive de 11 688 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.

Cette indemnité sera versée à la SARL Cyclo-Tours, selon les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération, si le demandeur l'accepte dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, il pourra contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du 9 décembre 2024 relative à la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 13 mai 2025,

- **DECIDE** d'attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 11 688 € nette de T.V.A., à la SARL Cyclo-Tours en réparation du préjudice lié aux travaux mentionnés ci-dessus ;

- **APPROUVE** le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la SARL Cyclo-Tours ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Laurent RAYMOND : *Lorsqu'on a institué au mois de juin 2024 cette commission pour VELIVAL, il a été demandé qu'on puisse aussi l'étendre à l'ensemble de l'espace public, à l'initiative et à l'instar de ce qui s'est fait sur la rue de Suède. Cette délibération mise en place le 9 décembre 2024 nous permet de statuer dessus sur le même principe que la précédente, mais relevant de l'espace public. Il s'agit de valider le protocole transactionnel avec la SARL CYCLO-TOURS à hauteur de 11 688 euros. Ce commerce se trouve dans l'impact des travaux de la route de Monts à Joué-lès-Tours.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci. On a le détail au fur à mesure. Aura-t-on un bilan global des chiffres des indemnisations une fois par an ou une fois tous les six mois ? On passe au fur à mesure, mais est-ce qu'on aura une vision un peu plus globale à un moment donné ?*

Laurent RAYMOND : *Évidemment puisqu'il s'agit d'abord de faire transparence totale de l'ensemble des actions menées, cela sera traité en commission. Le Développement Economique gère cela particulièrement. Cela figurera bien évidemment dans le détail du compte administratif de la Métropole, comme toute somme attribuée, toute dépense effectuée.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Depuis le début de l'année, nous avons traité 19 dossiers. Encore cet après-midi les dossiers sont passés en commission. Nous avons une commission pour la ville de Tours et pour la ville de Saint-Avertin puisqu'il y avait des dossiers de Saint-Avertin cet après-midi. Je rappelle que lorsque nous avons adopté cette délibération sur la création de cette commission d'indemnisation amiable, permanente, métropolitaine, nous avons délibéré pour un an en disant clairement qu'à l'issue de l'année un bilan complet serait effectué de l'ensemble des montants, des demandes, etc., d'abord parce que c'est de l'argent métropolitain, et vous voyez au fur à mesure passer évidemment les demandes d'indemnisation, mais il serait bien aussi de les récapituler pour avoir une vision complète, mais aussi parce que nous avons adopté un règlement de cette commission qui repose sur une analyse et que peut-être il faudra faire évoluer pour s'adapter au projet et aux demandes des commerçants. Je rappelle qu'au sein de cette commission siègent toujours le représentant de la délégation concernée par les travaux, que ce soit la voirie, l'assainissement, etc., toujours l'adjoint au commerce ou assimilé de la ville de ressort des commerçants ayant déposé un dossier. Cet après-midi c'était Saint-Avertin, la dernière fois c'était Saint-Cyr-sur-Loire, en début d'après-midi c'était Tours. La transparence sera évidemment au rendez-vous.*

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Laurent RAYMOND pour la propreté urbaine.*

C_25_05_12_010- PROPLETE URBAINE - APPEL A PROJETS CITEO - TRI HORS FOYER - CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LES COMMUNES

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Cet axe majeur impose aux collectivités et E.P.C.I. de généraliser les poubelles de tri des emballages dans l'espace public. Dans ce cadre, à partir de 2025, les poubelles de tri devront être déployées sur le domaine public (parcs, rues et places). Ces espaces seront ainsi équipés de poubelles permettant aux usagers de trier leurs déchets même en dehors de chez eux, dans le but d'améliorer la collecte et le recyclage des différents flux de déchets.

Dans ce cadre, CITEO souhaite accompagner la Métropole, les communes et leurs groupements compétents en participant aux dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement des territoires.

Pour ce faire, Tours Métropole Val de Loire s'est portée candidate pour l'appel à projets relatif au déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors foyer pour son compte et celui de ses communes membres volontaires.

Etant lauréate de l'appel à projets Hors foyer pour lequel elle a répondu selon deux phases et afin de définir les modalités de ce groupement, une convention de groupement doit être établie entre tous les membres, à savoir, Tours Métropole Val de Loire et les communes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, Chambray-lès-Tours, La Riche, Ballan-Miré, Luynes, Rochecorbon, Mettray, Saint-Etienne-de-Chigny, Villandry, Druye et Berthenay.

Tours Métropole Val de Loire est désignée comme responsable du groupement et s'engage :

- à signer et à notifier à ses membres le contrat " Hors Foyer " de CITEO,
- à acheter et à implanter les équipements relevant de sa compétence (cache-bacs et conteneurs de collecte),
- à garantir la bonne exécution du contrat " Hors Foyer ",
- à piloter et concevoir la stratégie de communication,
- à recevoir et répartir entre les membres du groupement les financements perçus de CITEO au titre de l'appel à projets Hors foyer au prorata des équipements installés par les communes membres du groupement sur leurs territoires.

Les communes s'engagent à acquérir les équipements nécessaires à leurs besoins.

Les aides sur les dispositifs mis en place n'interviendront qu'à posteriori. Les aides prévues porteront sur des équipements mis en place dans les deux années à compter de la date à laquelle le groupement a été lauréat et selon le barème défini par CITEO.

Cette convention est applicable à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2027.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543-53 à R.543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543-53 à R.543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 avril 2025,

- **APPROUVE** la convention de groupement valant mandat, annexée à la présente délibération, à conclure avec les communes membres volontaires, relative à la "collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer" dans le cadre de l'appel à projets lancé par CITEO, applicable à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2027, désignant Tours Métropole Val de Loire comme responsable du groupement, chargé notamment :

- de signer et notifier à ses membres le contrat " Hors Foyer " de CITEO,
- d'acheter et d'implanter les équipements relevant de sa compétence (cache-bacs et conteneurs de collecte),
- de garantir la bonne exécution du contrat " Hors Foyer ",
- de piloter et de concevoir la stratégie de communication,
- de recevoir et de répartir entre les membres du groupement le financements perçus de CITEO au titre de l'appel à projets hors foyer au prorata des équipements installés par les communes-membres du groupement sur leurs territoires.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Laurent RAYMOND : *Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple délibération qui nous permet, dans le cadre de la loi antigaspi et dans le cadre d'un principe d'économie solidaire, de contractualiser avec CITEO tout le ramassage des déchets donc le tri dit « hors foyer » c'est-à-dire avoir dans nos espaces publics des poubelles permettant à la fois de faire du recyclage et du tri, ce que nous ne pouvons pas faire et ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent. La Métropole a candidaté auprès de CITEO pour ce projet. 15 communes sur les 22 se sont mobilisées. La Métropole va contractualiser avec CITEO pour l'ensemble, ce qui permettrait aux communes à la fois de faire l'acquisition du matériel nécessaire, la Métropole de disposer dans son espace public et puis de reverser les quelques subsides qui nous seront versés par CITEO aux communes qui ont postulé et qui rentrent dans ce périmètre.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Sébastien MARAIS.*

C_25_05_12_011- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET MODALITES DE SA REALISATION

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil métropolitain a décidé que, concernant les équipements sportifs, l'intérêt métropolitain est défini par la capacité de l'équipement à remplir l'un des critères suivants :

- capacité d'accueil des manifestations ou compétitions dont l'audience et la fréquentation dépasse manifestement le niveau communal,
- carence d'équipements similaires sur le territoire métropolitain,
- singularité de l'équipement complétant l'offre sur le territoire métropolitain ;

et précisé qu'il pourra se prononcer chaque fois que nécessaire sur les nouvelles opérations pour en affirmer ou non le caractère métropolitain.

La pratique de l'escalade est dynamique sur le territoire métropolitain, cependant le manque de structures, dont certaines sont vétustes, et leur dimensionnement limitent l'accueil des pratiquants et des compétitions. Par ailleurs, l'ouverture de la discipline aux personnes en situation de handicap est freinée. Il a en effet été identifié une carence en équipement d'escalade permettant l'accueil des publics, chaque année quelques 300 pratiquants ne peuvent pas se licencier, et des compétitions nationales.

La commune de La Membrolle-sur-Choisille, située au nord-ouest du territoire de Tours Métropole Val de Loire, dispose d'un terrain disponible de 2200 m² à proximité de sa plaine sportive pour accueillir une structure artificielle d'escalade, équipement sportif permettant de répondre aux besoins croissants des clubs et différents utilisateurs tant communaux qu'en provenance de l'ensemble du territoire métropolitain.

Pour répondre à la demande d'utilisation croissante des utilisateurs et à la carence d'une réponse adaptée aux pratiques sportives, Tours Métropole Val de Loire a donc décidé de construire une structure artificielle d'escalade couverte à La Membrolle-sur-Choisille.

Une analyse des besoins a conclu à la nécessité de construire une structure couverte de type vitesse et difficultés a minima de niveau national avec l'implantation d'un mur avec les caractéristiques suivantes :

- 42 à 51 m de linéaire
- 13 à 16 m de hauteur
- 8 à 9 m d'avancée

La surface occupée au sol sera a minima de 280m²

L'équipement disposera de vestiaires, sanitaires et d'espaces de rangement.

L'accessibilité à l'équipement est facilitée par la sortie du périphérique à proximité. Un parking est déjà en cours d'aménagement et complètera l'offre existante pour porter à 117 le nombre de places véhicules sur le site.

Ainsi, il est proposé de reconnaître d'intérêt métropolitain cet équipement sportif, à La Membrolle-sur-Choisille, dont la fréquentation dépassera manifestement le niveau communal et permettra le rayonnement de la Métropole par l'accueil de compétitions a minima nationales. De plus la singularité de cet équipement complètera l'offre existante sur le territoire métropolitain.

L'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération est à prendre sur une parcelle cadastrée AI N°31p sise route de Fondettes, et classée en majeure partie en zone UEa (94%) et pour le reste en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de La Membrolle-sur-Choisille. Cette parcelle appartient à la commune de La Membrolle-sur-Choisille. Elle est actuellement non aménagée et disponible. Il est précisé que l'emprise foncière nécessaire au futur équipement métropolitain sera définie en fonction du concours de maîtrise d'œuvre et des études de conception associées. Un document modificatif du parcellaire cadastral sera ensuite réalisé par un géomètre pour définir précisément les surfaces à transférer.

La future emprise foncière dépendante actuellement du domaine public communal et devant être intégrée dans le domaine public métropolitain, l'acquisition foncière sera réalisée sous la forme d'un acte de transfert de domaine public à domaine public sans déclassement préalable, en vertu de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, les frais notariés et de géomètre étant à la charge de Tours Métropole Val de Loire.

La construction de l'équipement sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire.

Le bâtiment sera confié en gestion à sa livraison.

Le coût de l'opération sera supporté par Tours Métropole Val de Loire sans fonds de concours de la part de la Commune.

Ce projet permettra de conforter l'offre sportive métropolitaine avec un nouvel équipement attractif.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération métropolitaine du 1er février 2019 définissant l'intérêt métropolitain relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 03 avril 2025,

- **DECIDE** de reconnaître d'intérêt métropolitain, l'opération de construction d'une structure artificielle d'escalade couverte à La Membrolle-sur-Choisille ;

- **DECIDE** d'acquérir à titre gracieux auprès de la commune de La Membrolle-sur-Choisille une emprise foncière nécessaire à la construction de l'équipement sportif métropolitain, extraite de la parcelle cadastrée section AI n°31p route de Fondettes à La Membrolle-sur-Choisille, dont la surface définitive sera définie après l'intervention d'un géomètre expert ;

- **APPROUVE** le programme de l'opération ;

- **DIT** qu'il sera procédé au lancement des études et d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux bâtiments et au foncier à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de vous présenter le projet d'un mur d'escalade sur le territoire de la Membrolle-sur-Choisille, je vais vous rappeler les règles qui définissent l'intérêt métropolitain d'un projet. L'équipement doit remplir l'un des critères suivants : une capacité d'accueil des manifestations ou compétitions dont l'audience et la fréquentation dépassent manifestement le niveau communal, la carence d'un équipement similaire sur le territoire métropolitain, la singularité de l'équipement complétant l'offre sur le territoire de notre métropole. Sur notre territoire la pratique de l'escalade est dynamique. Cependant, force est de constater que nous manquons de structures et que celles qui existent sont vétustes ou sous dimensionnées, de fait cela limite l'accueil des pratiquants et des compétitions, de plus l'ouverture de la discipline aux personnes en situation de handicap est freinée. Chaque année ce sont plus de 300 pratiquants qui ne peuvent se licencier sur notre territoire et des compétitions nationales ne peuvent être organisées. La commune de la Membrolle-sur-Choisille, que je connais un peu, dispose d'un terrain disponible de 2 200 m² à proximité de la plaine sportive et se propose d'accueillir une structure artificielle d'escalade pour répondre aux besoins croissants des clubs qui ont été dopés par l'effet jeux olympiques. Une analyse des besoins a conclu à la nécessité de construire une structure couverte de type vitesse et difficulté, avec a minima l'implantation d'un mur de niveau national. La surface occupée au sol sera à minima de 280 m². L'équipement disposera de vestiaires, sanitaires et d'espaces de rangement. Comme vous le savez, l'accessibilité à l'équipement est facilitée par la sortie du périphérique à proximité. De plus, un parking de 117 places jouxte le site identifié. Il vous est donc proposé de reconnaître l'intérêt métropolitain de cet équipement sportif à la Membrolle-sur-Choisille, dont la fréquentation dépassera manifestement le niveau communal et qui permettra le rayonnement de notre métropole par l'accueil de compétitions, a minima, nationales. De plus, la singularité de cet équipement complétera l'offre existante sur notre territoire.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Chers collègues, j'espère que je vais être dans le sujet. Je ne suis pas sûr parce que c'est comme de l'escalade je ne sais pas jusqu'où on va aller, puisqu'on a parlé des centrales nucléaires dans l'IA donc je me demande si l'escalade ne va pas nous conduire jusqu'au feu nucléaire.*

Frédéric AUGIS : *Je ne pourrai vous le dire qu'à la fin.*

Christophe BOUCHET : *Se féliciter qu'on ait un équipement sportif supplémentaire, c'est toujours bon dans la Métropole. À ce propos, j'avais une question pour Monsieur le vice-président ou pour Monsieur le Président, on a vu disparaître un équipement métropolitain sur la commune de Rochecorbon. On en est où parce qu'il n'a pas réouvert ? Cela fait quand même beaucoup de terrain de tennis, éventuellement de paddle, de badminton, de pétanque, de pétanque pour les non-voyants, etc., qui ne sont plus utilisés, c'est fort dommage. Si je pouvais avoir quelques éléments sans escalade de ce dossier ? J'espère que c'était dans le dans le dans le cadre Monsieur le Président.*

Frédéric AUGIS : *Vous êtes plus sarcastique que moi finalement, cher collègue. Je veux bien vous donner mon avis parce qu'il va sortir un jour, il n'aurait jamais dû surtout y rentrer.*

Christophe BOUCHET : *Ce n'est pas ma question.*

Frédéric AUGIS : *Non, mais je vous donne ma réponse. Moi aussi j'ai le droit à des hors sujets.*

Christophe BOUCHET : *Je viens avec mes questions et vous venez avec vos réponses.*

Frédéric AUGIS : *C'est Georges MARCHAIS qui disait cela ELKABBACH.*

Christophe BOUCHET : *On pourrait faire un duo si voulez. Si l'espace MALRAUX est disponible, on peut peut-être tenter quelque chose.*

Frédéric AUGIS : *J'aurais préféré l'Olympia parce que c'est au moins un équipement métropolitain.*

Christophe BOUCHET : *Allez banco.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur MARAIS.*

Sébastien MARAIS : *Je vais essayer de répondre à Christophe. Bonsoir Christophe. Le projet est toujours en cours. Comme tu le sais, ou je vais te l'apprendre ce soir, un arbre malheureusement multi centenaire est tombé sur une partie de la structure donc cela peut bloquer les choses. Quoi qu'il en soit, le projet des porteurs de projets est toujours d'actualité sauf qu'ils ont rencontré dans ce qu'ils souhaitaient faire un problème avec l'ABF puisque tout le territoire de Rochecorbon est contraint au niveau de l'urbanisme, tu en parleras mieux que moi. Un problème d'urbanisme existait dans le projet qu'ils comptaient faire, mais Monsieur le Maire de Rochecorbon, qui est présent va compléter, ma réponse.*

Frédéric AUGIS : *Finalement, avant notre duo, un autre s'est formé. Monsieur DUMENIL.*

Emmanuel DUMENIL : *Merci Monsieur le Président. Concernant la question d'urbanisme, cela a été réglé puisqu'on a trouvé un compromis et donc le projet suit son cours. Le compromis de vente a bien été signé. La signature finale de la vente du terrain est retardée en raison de la chute de cet arbre, multi centenaire effectivement. On attend le retour de l'expertise sur les dégâts causés sur le bâtiment qui devrait se faire à la fin du mois. Je suis en contact toujours régulier avec les porteurs de projets. On se parle au téléphone à peu près tous les 15 jours. C'est un projet qui suit son cours et qui arrivera au bout, je n'en doute pas.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Sébastien MARAIS*

C_25_05_12_012- EQUIPEMENTS SPORTIFS - BALLAN-MIRE - RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET MODALITES DE SA REALISATION

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil métropolitain a décidé que, concernant les équipements sportifs, l'intérêt métropolitain est défini par la capacité de l'équipement à remplir l'un des critères suivants :

- capacité d'accueil des manifestations ou compétitions dont l'audience et la fréquentation dépasse manifestement le niveau communal,
- carence d'équipements similaires sur le territoire métropolitain,
- singularité de l'équipement complétant l'offre sur le territoire métropolitain ;

et précisé qu'il pourra se prononcer chaque fois que nécessaire sur les nouvelles opérations pour en affirmer ou non le caractère métropolitain.

La commune de Ballan-Miré, située au sud-ouest du territoire de Tours Métropole Val de Loire, ne dispose pas à ce jour d'un équipement sportif permettant de répondre aux besoins croissants, tant au niveau des scolaires, des clubs et différents utilisateurs tant communaux qu'en provenance de l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi il a été en particulier identifié une carence en équipement multisports de type gymnase ainsi qu'une salle pour la pratique de la boule de fort.

Pour répondre à la demande d'utilisation croissante des utilisateurs et à la carence d'une réponse adaptée aux pratiques sportives, Tours Métropole Val de Loire a donc décidé de construire un équipement sportif à Ballan-Miré.

Une analyse détaillée et optimisée des besoins a conclu à la nécessité de construire trois espaces distincts :

- un espace plurivalent avec une surface sportive de 44X23,5m et une tribune de 300 places,
- une salle mixte combat et remise en forme,
- un terrain de boules de fort avec buvette.

L'équipement comprendra également :

- une salle de formation,
- un espace de convivialité,
- une salle de musculation,
- des vestiaires, sanitaires, espaces de rangement et bureaux.

Un parking de 100 places véhicules et 50 places vélos sera également aménagé.

L'étude d'implantation a été réalisée afin de définir les principes d'accès et le flux des utilisateurs, les espaces à bâtir, l'aménagement d'un parking, l'estimation financière de l'opération et le calendrier de réalisation du projet.

Ainsi, il est proposé de reconnaître d'intérêt métropolitain cet équipement sportif, à Ballan-Miré, dont la fréquentation dépassera manifestement le niveau communal. De plus la singularité de cet équipement complètera l'offre existante sur le territoire métropolitain.

L'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération est à prendre sur une parcelle cadastrée AN N°261 sise « Les prés de Ballan sud » avenue Jean Mermoz, et classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de Ballan-Miré. Cette parcelle appartient à la commune de Ballan-Miré. Elle est actuellement aménagée avec des équipements sportifs communaux : un city-stade, une piste d'athlétisme et un terrain stabilisé de jeu extérieur. Il est précisé que l'emprise foncière nécessaire au futur équipement métropolitain sera définie en fonction du concours de maîtrise d'œuvre et des études de conception associées. Un document modificatif du parcellaire cadastral sera ensuite réalisé par un géomètre pour définir précisément les surfaces à transférer.

La future emprise foncière dépendante actuellement du domaine public communal et devant être intégrée dans le domaine public métropolitain, l'acquisition foncière sera réalisée sous la forme d'un acte de transfert de domaine public à domaine public sans déclassement préalable, en vertu de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, les frais notariés et de géomètre étant à la charge de Tours Métropole Val de Loire.

La construction de l'équipement sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire.

Le bâtiment sera remis en gestion à la commune à sa livraison. Tours Métropole Val de Loire participera au coût de fonctionnement de l'édifice selon les règles établies pour les équipements métropolitains.

Le coût de l'opération, d'un montant prévisionnel de 8 545 000 € HT, sera supporté par Tours Métropole Val de Loire sans fonds de concours de la part de la Commune.

Ce projet permettra de conforter l'offre sportive métropolitaine avec un nouvel équipement attractif.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération métropolitaine du 1^{er} février 2019 définissant l'intérêt métropolitain relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 03 avril 2025,

- **DECIDE** de reconnaître d'intérêt métropolitain, l'opération de construction de l'équipement sportif de Ballan-Miré ;

- **DECIDE** d'acquiescer à titre gracieux auprès de la commune de Ballan-Miré une emprise foncière nécessaire à la construction de l'équipement sportif métropolitain, extraite de la parcelle cadastrée section AN n°261 sise « les prés de Ballan sud », avenue Jean Mermoz à Ballan-Miré, dont la surface définitive sera définie après l'intervention d'un géomètre expert ;

- **APPROUVE** le programme de l'opération ;

- **DIT** qu'il sera procédé au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux bâtiments et au foncier à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Il a été identifié une carence en équipements multisports de type gymnase ainsi qu'une salle pour la pratique de la boule de fort. Pour répondre à la demande d'utilisation croissante des utilisateurs et à la carence d'une réponse adaptée aux pratiques sportives, la Métropole a donc décidé de construire un équipement sportif à Ballan-Miré. Une analyse détaillée et optimisée des besoins a conclu à la nécessité de construire trois espaces distincts : un espace polyvalent avec une surface sportive de 43 sur 23,5 et une tribune de 300 places, une salle mixte combat et remise en forme, un terrain de boule de fort avec buvette. L'équipement comprendra également une salle de formation, un espace de convivialité, des vestiaires, sanitaires, espaces de rangement et bureaux. Un parking de 100 places véhicule et 50 places vélo sera également aménagé. L'étude d'implantation a été réalisée afin de définir les principes d'accès et le flux des utilisateurs, les espaces à bâtir,*

l'aménagement d'un parking, l'estimation financière de l'opération et le calendrier de réalisation du projet. Ainsi, il vous est proposé ce soir de reconnaître d'intérêt métropolitain cet équipement sportif à Ballan-Miré.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ? Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président, je me rapproche de plus en plus du cadre. Se féliciter une nouvelle fois pour un nouvel équipement et surtout cet équipement comprenant un terrain de boule de fort qui nous manquait cruellement puisque celui de Tours a été fermé et c'est bien dommage. Un club a disparu. Les pratiquants sont obligés de faire aujourd'hui plusieurs kilomètres, mais ils se retrouvent dans la Métropole pour ce qui est patrimonial et sportif. Bravo, merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Christophe. Après les déboires du Maire de Ballan-Miré sur un roller ce weekend, il va plutôt chausser les chaussons de la boule de fort pour moins de péripéties. Si vous ne comprenez pas mon propos, allez voir son Facebook et vous comprendrez mieux.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Thierry CHAILLOUX.*

Thierry CHAILLOUX : *Vous vous imaginez que pour une commune comme Ballan-Miré, le vote d'un tel équipement est un événement important et qui structure les équipements sportifs pour notre commune. Ce n'est pas pour rien si le délégué aux sports est dans la salle avec des représentants de la boule de fort d'ailleurs qui vient d'être citée. Je voudrais simplement et sans en faire trop long, adresser mes remerciements à l'ensemble des élus présents ce soir qui ont voté pour ce projet. Remercier le président de la Métropole et Sébastien MARAIS, le vice-président aux sports. J'associe également les services puisqu'effectivement on travaille depuis quelques temps sur ce sujet. On a commencé, je pense, en 2021, nous sommes en 2025, c'est donc une importante étape de franchie. Pour terminer, je voudrais dire que lors du conseil municipal de jeudi 15 mai, nous voterons la rétrocession ou le don du terrain pour accueillir cet équipement sportif, ce sera une étape encore supplémentaire.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Sébastien MARAIS.*

C_25_05_12_013- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - PISCINE NORDIQUE LES THERMES - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2018-2024 - SOLDE DE TOUT COMPTE

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du conseil communautaire du 1^{er} mars 2018, puis par convention signée le 21 mars 2018, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de la piscine Les Thermes située rue Victor Hugo 37230 Luynes à la société Récréa. Cette convention couvre la période du 21 mars 2018 au 30 juin 2023. Celle-ci a été prolongée par voie d'avenant n°1 jusqu'au 30 septembre 2023, puis avenant n°3 jusqu'au 31 janvier 2024.

L'article 12 c. du contrat, qui lie la Métropole et Récréa, prévoit que l'ensemble des provisions constituées au titre du Gros Entretien Renouvellement (GER) est conservé dans les comptes du délégataire. Au terme du contrat, si le solde du compte GER est créditeur, le délégataire doit reverser cette somme en excédent au délégant.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 janvier 2024. Les montants constatés au titre du compte concerné, pour la période du 21 mars 2018 au 31 janvier 2024 sont les suivants :

	dotation initial HT	Avenant 1	Avenant 3	total
Montant total du GER concédé par le délégant au délégataire	36 000,00 €	2 375,00 €	3 166,00 €	41 541,00 €
Montant total du GER engagé par le délégataire				44 214,56 €
Les révisions s'élèvent à :				5 168,68 €
SOLDE DISPONIBLE au 31/01/2024 :				2 495,12 €

Il est donc constaté un excédent de 2 495,12€ HT à reverser par le délégataire au délégant.

Le solde du compte GER, versé au titre de la compensation de service public, ne rentre pas dans le champs d'application de la TVA.

En conséquence, il est proposé au Conseil Métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 03 avril 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

- **APPROUVE** le solde de tout compte du contrat de délégation de service public 2018-2024 entre Tours Métropole Val de Loire et Récréa pour la gestion de la piscine Les Thermes à Luynes ;

- **AUTORISE** l'émission par les services de la Métropole d'un titre de recettes pour un montant de 2 495,12 € HT ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Il s'agit de clore la dernière DSP et d'autoriser la Métropole à émettre un titre de recettes pour un solde de tout compte, titre de recettes pour un montant de 2 495 euros hors taxes.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Sébastien MARAIS.*

C_25_05_12_014- EQUIPEMENTS SPORTIFS - LUYNES - PISCINE LES THERMES - REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA CREATION DE NOUVEAUX TARIFS

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 31 octobre 2023, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé Les Thermes situé rue Victor Hugo à Luynes (37230) à la SAS Groupe Récréa, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation, la SAS Récréa Holding.

La convention de délégation de service public couvre la période du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, le délégataire souhaite faire évoluer ses abonnements afin de les mettre en adéquation avec la fermeture hivernale du site du 1^{er} décembre au 28 février inclus.

A ce titre, le délégataire demande la création de 5 tarifs trimestriels :

- abonnement Classic 75€ : accès illimité espace aquatique
- abonnement Liberté 105 € : accès illimité espace aquatique et bien-être
- abonnement Essential 135 € : accès illimité à l'ensemble des espaces et aux activités Basic
- abonnement activités douces 55 € : accès illimité à l'ensemble des espaces et à l'ensemble des activités Basic et Premium
- abonnement Excellence 165€ : accès aux activités douces sur réservation en sus d'un abonnement

Afin de pouvoir commercialiser ces prestations, la grille tarifaire doit être actualisée et, conformément à l'article 34 du contrat de délégation de service public, les tarifs créés autorisés par l'autorité délégante préalablement à leur application.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 03 avril 2025,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire jointe en annexe ;

- **DIT QUE** ces tarifs sont applicables à compter de la notification de la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Le délégataire RÉCRÉA nous propose d'adopter la création de cinq tarifs trimestriels que vous trouverez dans la délibération.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Sébastien MARAIS*

C_25_05_12_015- EQUIPEMENTS SPORTIFS - TOURS - CENTRE AQUATIQUE DU LAC - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par convention signée le 20 décembre 2019, Tours Métropole Val de Loire a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé Centre aquatique du Lac situé au 275 rue de Grammont à Tours (37000) à la société Action Développement Loisir, à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC Centre Aquatique du Lac. Cette convention, qui couvrait initialement la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2027, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2028.

Dans le cadre de l'exploitation de cet équipement métropolitain, le délégataire a formulé une proposition de modification du règlement intérieur. Le règlement intérieur est actuellement divisé en trois parties :

- Partie 1 : Généralités
- Partie 2 : Espace aquatique
- Partie 3 : Espace bien-être

Chaque partie est ensuite subdivisée en articles.

Il est ainsi proposé de déplacer l'article 13 de la partie 2 dans la partie 1 en créant un article 9.

La rédaction de l'article est révisée pour étendre l'interdiction de la nudité des espaces communs mixtes aux espaces communs non mixtes, des vestiaires, et rappelle cette même interdiction dans les douches collectives, de l'ensemble de l'établissement :

Partie 1 – Art.9 : « Les espaces communs des vestiaires peuvent être mixtes ou non mixtes. La nudité, dans les espaces communs, est strictement interdite y compris dans les douches collectives » :

Les autres articles du règlement intérieur restent inchangés.
Le règlement intérieur modifié est joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 03 avril 2025,

- **APPROUVE** le règlement intérieur joint en annexe ;

- **DIT QUE** le règlement est applicable dès lors que les formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité ont été exécutées ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Sébastien MARAIS : Il s'agit d'une modification du règlement intérieur. Cette modification vise à être plus explicite et vise surtout à interdire la nudité dans tous les espaces communs. En effet, ces derniers temps, certains utilisateurs se permettaient certaines libertés que nous devons canaliser ce soir, Monsieur le Président.

Frédéric AUGIS : C'est bien présenté, c'est important de faire des délibérations comme celle-ci, mais en arriver là, j'avoue que cela me perturbera toujours.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Tu as fini sur un point d'orgue quand même. Thibault COULON, sans transition.*

**C_25_05_12_016- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SEM LIGERIS -
PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE TOURS DEVELOPPEMENT - AUTORISATION DE TOURS METROPOLE
VAL DE LOIRE**

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La SCI TOURS DEVELOPPEMENT est une filiale de la SEM LIGERIS, bailleur social présent sur le territoire de la Métropole. Cette filiale, détenue à hauteur de 88%, dispose d'environ 10 000 m² d'immobilier d'entreprise.

Afin de financer son développement sur les 10 prochaines années, notamment par la construction et l'acquisition de locaux qui aura pour effet de doubler la surface de son patrimoine et développer l'offre sur le territoire, une augmentation de capital sous forme d'émission de nouvelles parts sociales est envisagée par les associés de la SCI. La Caisse des Dépôts et des Consignations ainsi que de nouveaux partenaires bancaires ont d'ores-et-déjà donné leur accord de principe.

La souscription des associés et nouveaux associés porterait sur une enveloppe globale de 7 700 061,60 € dans le cadre de l'émission de 105 264 nouvelles parts sociales.

LIGERIS souhaite participer à cette augmentation de capital à hauteur d'1 000 253,10 €, soit 13 674 nouvelles parts sociales. À l'issue de cette souscription, LIGERIS demeurera associé majoritaire de sa filiale à hauteur de 65,09%.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 15 du Code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une SEM dans le capital d'une autre société doit faire préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège d'administrateur.

Tours Métropole Val de Loire est actionnaire de la SEM LIGERIS, et détient à ce titre 1 poste d'administrateur.

Ainsi, au vu de l'intérêt porté à cette opération, il est proposé que Tours Métropole Val de Loire, groupement de collectivités actionnaire de la SEM et disposant d'un siège d'administrateur, valide la prise de participation, dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont les statuts, en date du 12 décembre 2024, ainsi que le plan de développement à moyen terme de la SCI TOURS DEVELOPPEMENT sont joints en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5 alinéa 15,

Vu les statuts de la SCI TOURS DEVELOPPEMENT en date du 12 décembre 2024,

Vu le plan de développement à moyen terme de la SCI TOURS DEVELOPPEMENT,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 22 avril 2025,

- APPROUVE la prise de participation de la SEM LIGERIS à l'augmentation au capital de sa filiale la SCI TOURS DEVELOPPEMENT à hauteur d'1 000 253,10 €, soit une acquisition de 13 674 nouvelles parts sociales ;

- **PRECISE** que cette augmentation porte la participation de la SEM LIGERIS au capital de la SCI TOURS DEVELOPPEMENT à hauteur de 5 609 200 €, soit 65,09% du capital social de ladite société ;

- **AUTORISE** le représentant de Tours Métropole Val de Loire à voter, au nom et pour le compte de Tours Métropole Val de Loire actionnaire, en faveur de ce projet au sein du conseil d'administration de la SEM LIGERIS.

Thibault COULON : *J'interviens sur un sujet suivi par Aude GOBLET qui est notre représentante au sein de LIGERIS, mais comme elle est notre représentante elle ne peut pas porter cette délibération, donc je le fais à sa place. La SEM LIGERIS détient à 88% la société civile d'investissement Tours Développement qui comprend 10 000 m² de locaux d'entreprises, de bureaux à Saint-Sauveur, aux Deux Lions, Victor Hugo, Édouard Vaillant, Monconseil, les casernes Colombier, Védrières. C'est important pour la dynamique économique du territoire. Pour poursuivre son développement la SCI Tours Développement réalise une augmentation de capital avec une enveloppe de 7,7 millions d'euros. LIGERIS souhaite participer à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros, ce qui diminuera sa part évidemment dans la SCI Tours Développement, mais en passant de 88% à 65% elle en gardera néanmoins le contrôle largement majoritaire. Toute prise d'une participation d'une SEM dans le capital d'une autre société doit faire préalablement l'objet d'un accord express des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires disposant d'un siège administrateur. C'est pour cela que je demande au conseil métropolitain de donner son accord afin que LIGERIS participe à l'augmentation de capital de la SCI Tours Développement tout en en gardant le contrôle. Je précise que la ville de Tours et la ville de Joué-lès-Tours, elles-mêmes actionnaires de LIGERIS, ont donné leur accord et qu'il manque juste l'accord de Tours Métropole pour que cette opération puisse se finaliser.*

Frédéric AUGIS : *Merci Thibault de ta présentation. Y a-t-il une demande d'intervention ? S'il n'y en a pas je passe au vote avec un déport d'Aude GOBLET bien évidemment.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Mme GOBLET se déporte et ne prend pas part au vote.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Martin COHEN.*

C_25_05_12_017- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - CONVENTION DE MANDAT AU SIEIL RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA PROCEDURE D'APPEL A INITIATIVE PRIVEE POUR LE DEPLOIEMENT DES INSTALLATIONS DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire a transféré sur l'ensemble du territoire métropolitain, par les délibérations successives des 12 décembre 2016 et 25 septembre 2017, la compétence de « création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.).

Le Code général de la propriété et des personnes publiques, en son article L.2122-1, impose l'organisation d'une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité lorsqu'est prévue l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public (C.O.D.P.) en vue d'une exploitation économique.

Le S.I.E.I.L. a élaboré le Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (S.D.I.R.V.E.) départemental sur la période d'avril 2023 à décembre 2023, conformément à l'article R.353-5-6 du Code de l'énergie. L'ambition de cette démarche concertée a permis de dresser un diagnostic sur les offres Installations de recharge pour véhicules électriques (I.R.V.E.) ouvertes au public déployées sur le territoire et des pistes d'actions pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire départemental d'Indre-et-Loire.

Le S.D.I.R.V.E. a été approuvé par la délibération n° 2023-94 du Comité Syndical du 12 décembre 2023 et validé par la Préfecture d'Indre-et-Loire le 18 janvier 2025.

Une des principales actions mises en avant par le S.D.I.R.V.E. concerne le lancement d'un Appel à Initiative Privée (A.I.P.) sur le domaine public afin d'assurer une dynamique d'équipement du territoire à moyenne échéance et un maillage des bornes rationnel, en termes de localisation et de puissance.

Cette procédure d'A.I.P., définie par l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, impose une publicité et une mise en concurrence en matière d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le S.I.E.I.L. propose que cette A.I.P. soit mutualisée à l'échelle de notre département et qu'il soit autorisé à lancer cette procédure au nom et pour le compte de ses collectivités membres.

En effet, cette procédure complexe est importante pour le développement de l'électromobilité dans notre département. Elle donnera lieu à l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 17 ans à partir de la notification d'attribution de l'A.I.P., les deux premières années étant consacrées au déploiement des bornes et les quinze suivantes à leur exploitation et leur maintenance.

Les missions confiées au S.I.E.I.L. incluent :

- La rédaction des éléments nécessaires à la mise en concurrence, notamment les avis de publicité et le dossier de consultation des candidats (règlement de consultation, projet de convention d'occupation du domaine public, etc) ;
- La réalisation des opérations de publicité de la procédure d'attribution ;
- La mise à disposition gratuite du dossier de consultation auprès des candidats ;
- Le suivi des questions/réponses posées par les candidats ;
- La réception des candidatures et des propositions ;
- L'organisation de l'ensemble des opérations d'analyse des candidatures et des propositions ;
- La rédaction des rapports d'analyse des candidatures et des propositions ;
- La sélection des candidatures et des propositions ;
- Le cas échéant, l'organisation des négociations avec les candidats ;
- La rédaction d'un rapport d'analyse des propositions finales avec classement des propositions au regard des critères définis par le règlement de consultation, afin de pouvoir émettre un avis sur l'attribution de l'A.I.P. sur le territoire ;

- L'information des candidats non retenus et de l'attributaire ;
- La mise au point de la convention d'occupation du domaine public ;
- L'envoi de la convention d'occupation du domaine public pour signature par la commune ;
- La publication de l'avis d'attribution.

Cette mission exercée par le S.I.E.I.L. en tant que mandataire ne donnera pas lieu à rémunération.

De manière à garantir l'attractivité du déploiement des I.R.V.E. sur le territoire métropolitain, l'appel à initiative privée est découpé en 4 lots (carte jointe en annexe). Le lot 1 concerne le périmètre de la Métropole et les espaces publics de compétence de Tours Métropole Val de Loire et du Syndicat des Mobilités de Touraine (S.M.T.).

L'AIP reprendra les dispositions présentées en conférence des Maires le 15 avril 2024 et les orientations souhaitées par les élus métropolitains à différents moments d'échanges.

Le S.I.E.I.L. assurera la composition du jury de recrutement du candidat pour le lot 1, intégrant des élus et techniciens de Tours Métropole Val de Loire.

L'A.I.P. intégrera les dispositions suivantes :

- Les I.R.V.E. pourront se déployer uniquement sur les espaces publics de Tours Métropole Val de Loire et du S.M.T. dans le périmètre de la métropole, hors parkings en ouvrage,
- Chaque commune de Tours Métropole Val de Loire sera dotée au moins d'une borne de recharge (une borne = 2 points de charge),
- Dans les périmètres des villes urbaines denses (Tours, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, La Riche...), il sera privilégié un déploiement groupé des bornes de recharge de type station-service électrique,
- La proposition intégrera les dispositions prévues pour assurer la rotation des véhicules et éviter le stationnement longue durée sur les bornes de recharge, (éviter les voitures «ventouses»).

Pour information complémentaire, le S.M.T. proposera lors d'un prochain comité syndical le même projet de convention de mandat.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le projet de convention de Mandat à conclure avec le S.I.E.I.L.,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 avril 2025,

- **CONSIDÈRE** les préconisations du S.D.I.R.V.E. de lancer un appel à initiative privée (A.I.P.) après son approbation par les instances préfectorales ;

- **CONSIDÈRE** la mission exercée par le S.I.E.I.L. en tant que mandataire ne donnant pas lieu à rémunération ;

- **CONSIDÈRE** que l'occupation domaniale donne lieu au paiement d'une redevance au profit du gestionnaire des espaces du domaine public en fonction des espaces occupés (Tours Métropole Val de Loire ou S.M.T.) ;

- **PRÉCISE** que la Métropole donne mandat au S.I.E.I.L. pour organiser la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables dans son périmètre ;

- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du S.I.E.I.L. pour information du Comité Syndical ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de mandat pour confier au SIEIL la conduite de l'Appel à Initiative Privée (A.I.P.) pour le déploiement d'installations de recharge pour véhicules électriques (I.R.V.E.) dans le territoire de Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Martin COHEN : *Monsieur le Président, je vais vous parler des bornes de recharge des véhicules électriques. Tours Métropole a transféré la compétence création, entretien des bornes de recharge des véhicules électriques au SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire). Le SIEIL a élaboré en 2023 un schéma directeur de développement de ces bornes de recharge, ce qui a permis de dresser un diagnostic et des pistes d'action. Dans les pistes d'action, nous avons comme action principale le lancement d'un appel à initiative privée pour le déploiement de ces installations de recharge. Avant de pouvoir lancer cet appel à initiative privée, il fallait la validation de la préfecture de ce schéma directeur, validation que nous avons obtenue début janvier. Le SIEIL va donc enfin pouvoir lancer cet appel à initiative privée dont l'objectif est de déployer des bornes de recharge sur les espaces publics de Tours Métropole Val de Loire et du SMT. Une borne au moins par commune. Sur les communes les plus denses de la Métropole, nous privilégierons un déploiement groupé des bornes de recharge de façon à être plutôt sur un mode station-service électrique, ce qui va permettre d'éviter un éparpillement des bornes et de proposer plus de puissance, donc des recharges plus rapides. Des opérateurs privés pourront répondre à l'appel à initiative privée, sous convention d'occupation du domaine public. Le SIEIL sera chargé de rédiger les différents éléments de cet AIP, de lancer la procédure, jusqu'à la sélection de l'attributaire. La Métropole donne mandat au SIEIL pour réaliser tout cela.*

Frédéric AUGIS : *Pour cette délibération, y a-t-il des demandes d'intervention ?* Benoist PIERRE

Benoist PIERRE : *Merci Président. Je voulais poser une question à Martin COHEN concernant le propre schéma de la ville de Tours et les IRVE. Je sais que la ville de Tours n'est pas membre du SIEIL mais il me semble que le SIEIL attendait ce schéma puisque la ville de Tours est l'une des seules à ne pas avoir ce déploiement que nos concitoyens nous demandent presque tous les jours. Merci.*

Martin COHEN : *Contrairement à ce qui vient d'être dit, la ville de Tours est bien membre du SIEIL, uniquement pour la compétence IRVE, c'est la seule compétence qu'elle a transférée au SIEIL et donc la ville de Tours, comme les autres communes de la Métropole, attendait la validation de ce schéma directeur et l'AIP du SIEIL. C'est bien au SIEIL de déployer les bornes de recharge aussi sur le territoire de la ville de Tours.*

Frédéric AUGIS : *Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Je voudrais poser une autre question. Effectivement cela a été clair sur la participation la ville de Tours, mais pour que le SIEIL puisse déployer les IRVE à Tours il faut que Tours fournisse un schéma de son déploiement de ces bornes. Il me semble que le SIEIL attend depuis au moins quatre ou cinq ans que Tours fournisse ce schéma. On ne peut pas aujourd'hui utiliser des bornes sur la ville de Tours, du moins il n'y en a que quelques-unes et trop peu pour que les voitures électriques puissent en bénéficier.*

Frédéric AUGIS : *Je n'ai pas la même interprétation de la connaissance du dossier. Je propose d'envoyer une note à tous les conseillers métropolitains par rapport à ce questionnement. Franck CHARNASSÉ qui connaît bien aussi le dossier ne me parle pas le même langage et comme je ne voudrais pas avoir des propos erronés je préfère faire une note que j'enverrai à l'ensemble des élus. Les vice-présidents du SIEIL pourront confirmer la note que je vais envoyer, je pense entre autres à Messieurs AUDIGER, RAYMOND et CLÉMENT. Nous pouvons passer au vote ?*

Frédéric AUGIS : *Excusez-moi, je vais juste dire les noms de famille, ne le prenez pas mal : Mesdames AK, AUDIN, BARBIER, BA-TALL, BLET, BLUTEAU, CHAILLEUX, DUPUY, FOUQUET, GALLOT-LAVALLÉE, GULHAN, HALLARD, JABOT, JAVELOT, LEFEVRE, LEMARIÉ, LEPINE, METREAU, PEREIRA-NUNES, PLOQUIN, REYNAUD, SAVATON, SCHALLER, SUARD, WANNERROY et Messieurs AUDIGER, BOULANGER, BOURLIER, BRIMOU, LECOMTE, CHAILLOUX, CLÉMENT, CLÉMOT, COHEN, CONTE, DENIS, DRUELLE, DUMENIL, DUPIN, FAUCHEUX, FENET, GAGNAIRE, GÉRARD, GILLE, GILLOT, HOUQUES, LOYAU-TULASNE, MANZARI, MARAIS, MARTIN, MOREAU, OSMOND, PETIT, RAYMOND, RITOURET, SOL et THOMAS ne prennent pas part au vote.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Mmes AK, AUDIN, BA-TALL, BLUTEAU, CHAILLEUX, FOUQUET, GALLOT-LAVALLÉE, GULHAN, HALLARD, JABOT, JAVELOT, LEFEVRE, LÉPINE, REYNAUD, SAVATON, SCHALLER, SUARD, WANNERROY, MM. AUDIGER, BOULANGER, CHAILLOUX, CLÉMENT, CLÉMOT, CONTE, DENIS, DRUELLE, DUMENIL, DUPIN, GAGNAIRE, GERARD, GILLE, GILLOT, LECOMTE, LOYAU-TULASNE, MANZARI, MARAIS, MARTIN, MOREAU, PETIT, RAYMOND, SOL se déplacent et ne prennent pas part au vote.

Mmes BARBIER, BLET, DUPUY, LEMARIÉ, MÉTREAU, PEREIRA-NUNES, PLOQUIN, MM. BOURLIER, BRIMOU, COHEN, FENET, HOUQUES, OSMOND, RITOURET, THOMAS ne prennent pas part au vote.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

C_25_05_12_018- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE (S2E) - AUGMENTATION DE CAPITAL

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Lors de la séance du 12 septembre 2022, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la Société Publique Locale (S.P.L.) d'Efficacité Energétique (S2E) pour la réalisation de projets de transition énergétique sur la base d'un capital social de 225 000 euros, détenu à 50 % par la ville de Tours et à 50 % par Tours Métropole Val de Loire.

Lors de la séance du 26 juin 2023, le Conseil métropolitain a approuvé l'entrée au capital de la S.P.L. du département d'Indre-et-Loire et de la ville de Bléré, avec respectivement 50 000 euros et 6 000 euros. Le capital de la S.P.L. a été porté, après cette opération, à 281 000 euros.

Pour rappel, en devenant associé de la Société Publique Locale S2E, chaque actionnaire s'est engagé à permettre à la S.P.L. d'intervenir pour les territoires des collectivités et groupements actionnaires dans des stratégies et des opérations de rénovation énergétique ambitieuses, et de contribuer à la mise en place de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire de ses actionnaires.

Conformément à ses statuts et à son pacte d'actionnaires signés le 12 décembre 2022, la S2E a vocation à s'ouvrir et à permettre l'entrée d'autres collectivités territoriales ou groupements, intéressés par la réalisation de projets de ce type.

Dans ce cadre et pour permettre de conforter le plan d'affaires de la S2E, les communes de Ballan-Miré, La Riche et Amboise souhaitent entrer au sein de la S2E.

En application de l'article 4-2 du pacte d'associés, l'entrée des trois nouvelles collectivités précitées pourrait avoir lieu dans les conditions suivantes :

- pour la ville d'Amboise, par la souscription de 13 000 actions à 1 € chacune, soit une entrée au capital de 13 000 €,
- pour la ville de Ballan-Miré, par la souscription de 9 000 actions à 1 € chacune, soit une entrée au capital de 9 000 €,
- pour la ville de La Riche, par la souscription de 11 000 actions à 1 € chacune, soit une entrée au capital de 11 000 €.

Le capital de la société, actuellement de 281 000 euros, passerait à 314 000 euros.

La gouvernance au sein de l'assemblée spéciale mise en place pour les actionnaires détenant moins de 5 % du capital, ne concernant jusqu'à ce jour que la ville de Bléré, sera modifiée pour y intégrer les trois nouvelles collectivités entrantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du commerce et notamment les articles L.125-127 à L.125-150,

Vu les articles 4 et 19 du pacte d'associés de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique ainsi que l'article 7 des statuts approuvés le 12 décembre 2022,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 avril 2025,

- **AUTORISE** le représentant de Tours Métropole Val de Loire aux assemblées générales de la S.P.L. d'Efficacité Energétique à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au Conseil d'administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :

- montant maximum des augmentations : 33 000 euros,
- durée de la délégation : 4 mois,
- ladite délégation comportant pouvoir pour le Conseil d'administration de recevoir les souscriptions et effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, constater les libérations par compensation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de cette augmentation de capital ;

- **AUTORISE** le représentant de Tours Métropole Val de Loire à l'assemblée générale de la société S2E, à signer tout document ou tout acte découlant de l'adhésion à la S.P.L. S2E, ainsi que tout document ou tout acte permettant la réalisation de l'opération projetée.

Frédéric AUGIS : *Il s'agit d'inclure « autorise le représentant de Tours Métropole aux assemblées générales de la SPL Efficacité Énergétique de voter en faveur de la délégation par assemblée générale du conseil d'administration, autorise le représentant à signer tous les documents. ».*

Marion NICOLAY-CABANNE.

Marion NICOLAY-CABANNE : *On était dans la thématique transition écologique donc au départ je voulais poser une question sur la protection de la biodiversité, rien à voir avec la S2E, mais c'était la transition écologique. Je voulais donc poser une question sur la protection de la biodiversité alors que l'abattage des arbres boulevard Jean Royer, rue d'Entraigues et aussi dans le quartier des Fontaines se fait en pleine période de nidification. Est-il possible au moins d'attendre la fin de la période de nidification et prévoir l'abattage des arbres après ? Précédemment Monsieur DENIS nous a dit que les dates données n'étaient pas les bonnes, mais je voulais quand même maintenir ma question. Ceci dit, j'ai bien entendu qu'on était hors sujet, qu'il fallait poser les questions avant, sauf que le cahier des charges pour l'écologue où on découvre les dates d'abattage des arbres a été mis en ligne le 5 mai et qu'on a reçu l'ordre du jour le 6 mai à 17 heures 30. Le délai est donc vraiment très court pour poser des questions et savoir si on est hors sujet ou pas. Est-ce qu'on peut au moins retarder l'abattage des arbres pour attendre la fin de la nidification ? Et sinon, puisqu'on doit poser des questions écrites pour avoir des réponses, quel délai nous est donné ? Merci.*

Frédéric AUGIS : *Pardon, je n'ai pas trop compris par rapport au délai. Vous recevez la convocation dans les délais francs et vous avez deux jours pour poser des questions donc avec grand plaisir. On va traiter les questions, ce qui permettra d'avoir des réponses qui vous conviennent. Effectivement, je considère aussi que c'est hors sujet. Laurent RAYMOND souhaitait répondre.*

Laurent RAYMOND : *Comme je porte la compétence biodiversité, je vais répondre à Marion avec les informations dont je dispose. Je dispose finalement des mêmes informations que vous concernant l'abattage des arbres qui est nécessaire. Toute cette période de nidification, comme la période de reproduction des insectes, est inscrite dans notre schéma directeur vert en préservation, en protection, avec discernement aussi parce que même en période de nidification, quand un arbre est dangereux, on l'abattra, dès lors qu'il met en danger la population, mais à chaque fois qu'on pourra se permettre et que nous pourrons et que nous devons préserver toutes nos espèces au titre de la biodiversité, nous le ferons. On regardera avec le service et les services nécessaires et à la ville de Tours afin de traiter de la meilleure façon les abattages prévus et les oiseaux qui y nichent.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Patricia SUARD*

**C_25_05_12_019- PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL - ACHAT DE PARTS SOCIALES
DANS LA S.C.I.C. GRAINES ET CANOPEES**

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Madame Patricia SUARD, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.), Tours Métropole Val de Loire s'engage à atténuer les effets du réchauffement climatique en favorisant les pratiques agricoles vertueuses. Afin d'atteindre cet objectif, elle souhaite soutenir la replantation et la préservation des haies bocagères, essentielles pour lutter contre l'érosion des sols, renforcer la biodiversité et séquestrer le carbone.

En 2024, la Métropole a participé à l'installation de l'Association Graines et Canopées, sur une parcelle située à Saint-Genouph, une initiative qui vise à développer la plantation d'arbres d'essences locales.

Cette association, ayant décidé de muter vers une société coopérative, a lancé un appel au sociétariat afin de mettre autour de la table les différents acteurs (collectivités territoriales et E.P.C.I., entreprises, associations environnementales, agriculteurs, habitants, etc.) intéressés pour participer activement à la structuration de cette filière en Touraine.

Le modèle économique de la S.C.I.C. repose sur les activités suivantes :

- production de plants labellisés « Végétal Local »,
- conseils et services de plantation,
- vente d'accessoires de protection des plants,
- mobilisation citoyenne (chantiers participatifs),
- animations de sensibilisation.

Le compte de résultat prévisionnel du bilan prévisionnel joint à la présente délibération fait apparaître un solde positif dès la première année (7 833 €) ; il est estimé à 36 000 € en 2028.

Dans ce cadre et dans cette perspective, Tours Métropole Val de Loire propose d'acquérir 5 parts sociales de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.), représentant un investissement de 500 €.

En intégrant la S.C.I.C. Graines et Canopées, la Métropole souhaite jouer un rôle actif dans la mise en place de la filière de production d'essences locales bocagères, répondant ainsi à un enjeu majeur de son P.A.T., et bénéficier d'un siège au sein des instances de la SCIC, afin de suivre les actions menées et d'y contribuer.

Il vous est proposé, pour intégrer la S.C.I.C. :

- d'approuver les statuts joints à la présente délibération ;
- d'acheter cinq parts sociales à 100 € l'unité, soit une prise de parts de 500 € ;
- de désigner un représentant métropolitain.

Cet investissement s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Métropole en faveur d'une agriculture durable et d'un territoire plus résilient face au changement climatique.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la S.C.I.C. Graines de Canopées,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 avril 2025,

- **APPROUVE** l'achat de cinq parts sociales de la S.C.I.C. Graines et Canopées pour un montant total de 500 euros ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente délibération.

Patricia SUARD : *Merci président. Bonsoir à tous. Qu'est-ce qu'est GRAINES ET CANOPÉES exactement ? Au départ, en 2021, c'est une association participant activement au développement de la plantation d'arbres d'essence locale et à la structuration de cette filière en Touraine. Grosso modo, c'est une offre de la graine à la haie. GRAINES ET CANOPÉES s'est installée en 2024 sur une parcelle métropolitaine à Saint-Genouph. Cette association a choisi de devenir une S.C.I.C. (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour faire entrer différents acteurs notamment publics tels que les collectivités territoriales, des EPCI, des entreprises, des associations environnementales, des agriculteurs, des habitants, etc. Les activités de cette S.C.I.C. sont :*

- *La production de plants labellisés végétal local grâce à la traçabilité des végétaux d'origine sauvage et locale en France, ils ramassent eux-mêmes toutes les petites graines dans notre belle nature Tourangelle ;*
- *Les conseils et services de plantation ;*
- *La vente d'accessoires de protection des plants ;*
- *La mobilisation citoyenne, notamment par des chantiers participatifs ;*
- *Les animations de sensibilisation.*

Je vous fais grâce du compte de résultat prévisionnel positif dès la première année ainsi que des détails des statuts. Vous avez eu les 28 pages en pièce jointe de la délibération. Dans le cadre de notre projet alimentaire territorial, nous nous sommes engagés à atténuer les effets du réchauffement climatique en favorisant les pratiques agricoles vertueuses. En ce sens, nous pouvons soutenir la replantation et la préservation des haies bocagères essentielles pour lutter contre l'érosion des sols, renforcer la biodiversité et séquestrer le carbone. Cet investissement s'inscrit donc pleinement dans la stratégie de la Métropole en faveur d'une agriculture durable et d'un territoire plus résilient face aux changements climatiques. En intégrant la S.C.I.C. GRAINES ET CANOPÉES, la Métropole souhaite être autour de la table des différents acteurs afin de suivre les actions menées et d'y contribuer, jouer un rôle actif dans la mise en place de la filière de production d'essences locales bocagères répondant ainsi à un enjeu majeur de son PAT. Il vous est donc proposé d'intégrer la Société Coopérative d'Intérêt Collectif GRAINES ET CANOPÉES en approuvant les statuts, en achetant cinq parts sociales à 100 euros l'unité soit une somme modeste de 500 euros et en désignant un représentant métropolitain. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), Tours Métropole Val de Loire s'engage à atténuer les effets du réchauffement climatique en favorisant les pratiques agricoles vertueuses. Afin d'atteindre cet objectif, la Métropole souhaite soutenir la replantation et la préservation des haies bocagères, essentielles pour lutter contre l'érosion des sols, renforcer la biodiversité et séquestrer le carbone.

En 2024, la Métropole a participé à l'installation de l'Association Graines et Canopées, sur une parcelle située à Saint-Genouph, une initiative qui vise à développer la plantation d'arbres d'essences locales.

Cette association, ayant décidé de muter vers une société coopérative, a lancé un appel au sociétariat afin de mettre autour de la table les différents acteurs (collectivités territoriales et EPCI, entreprises, associations environnementales, agriculteurs, habitants, etc.) intéressés pour participer activement à la structuration d'une telle filière en Touraine.

Tours Métropole Val de Loire ayant choisi d'adhérer à la SCIC Graines de Canopées, il convient de désigner un représentant au sein de cette structure.

Conformément à l'article L.2121-21, par renvoi de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donnée lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la S.C.I.C Graines de Canopées,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

- **DESIGNE** Madame Patricia SUARD en tant que représentante de Tours Métropole Val de Loire à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Graines de Canopées ;

- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs, ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

Frédéric AUGIS : *Nous devons désigner un représentant à la S.C.I.C. GRAINES ET CANOPÉES. Je vous propose la candidature de Patricia SUARD.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Mme SUARD se déporte et ne prend pas part au vote.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

C_25_05_12_021- CYCLE DE L'EAU - CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE PARCAY-MESLAY ET ROCHECORBON - AVENANT N°2

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire a confié l'exploitation du service public de l'eau potable à VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX par un contrat de délégation de service public signé le 22 décembre 2022. Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les clauses de révision des tarifs de base et du bordereau des prix de ce contrat comportent des indices de révision qui ont été supprimés depuis la prise d'effet du contrat. Il s'agit des indices 010534766 et TP10a qui ont été remplacés respectivement par les indices 010764288 et TP10f.

Par ailleurs, la formule d'indexation des tarifs de base comportait une erreur d'arrondis défavorable aux abonnés. En effet, l'addition des coefficients de part variable de la formule aboutissait à un total de 0.875 et non 0.85 conduisant alors à une révision des tarifs supérieure à 100 %.

Aussi, pour tenir compte de ces éléments, il convient :

- de remplacer les indices de révision 010534766 et TP10a figurant à l'article 18.3 du contrat par les indices 010764288 et TP10f,
- de remplacer l'indice de révision TP10a figurant à l'article 19.2 du contrat par l'indice TP10f,
- de modifier la formule de révision figurant à l'article 18.3 du contrat de la manière suivante :

$$K_{1n} = 0,15 + 0,55 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0,05 \frac{010764288n}{010764288_0} + 0,17 \frac{FSD2n}{FSD2_0} + 0,08 \frac{TP10fn}{TP10f_0}$$

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-12-2 à L.2224-12-4,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion du service d'eau potable de Parçay-Meslay et Rochecorbon passé entre Tours Métropole Val de Loire et VEOLIA entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 22 avril 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 avril 2025,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable de Parçay-Meslay et Rochecorbon ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Frédéric AUGIS : *Je ne vais pas réussir à le suppléer, mais je vais au moins essayer de faire la délibération à la place du Bertrand RITOURET, retenu de façon professionnelle. Si vous avez tous lu avec attention les formules de calcul, je vous demande de bien vouloir ratifier.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Emmanuel DUMENIL.*

C_25_05_12_022- BATIMENTS ET FONCIER - SAINT-GENOUPH - AIRE DE CAMPING-CARS - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET FIXATION DE LA REDEVANCE

Convocations adressées le mardi 06 mai 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 69

Nombre de délégués votants : 83

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Conseillers métropolitains présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Olivier CONTE, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL, Thierry LECOMTE.

Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Amin BRIMOU a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS.

Conseillers métropolitains absents :

Bruno FENET, Stéphane HOUQUES, Danielle PLOQUIN, Christine BLET.

Monsieur Emmanuel DUMENIL, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 décembre 2008 entérinée par arrêté préfectoral du 9 avril 2009, la Communauté d'agglomération Tour(s)plus s'est dotée de la compétence tourisme et exerce notamment en lieu et place des communes membres la création, la gestion et l'entretien d'équipements collectifs touristiques d'intérêt communautaire.

Dans ces conditions, l'aire de camping-car de Saint-Genouph a été aménagée par Tour(s)plus en 2014 et a été étendue par Tours Métropole Val de Loire en 2023, comptant

désormais 16 emplacements. Elle est implantée sur les parcelles cadastrées C n°1296 (1286 m²) et 1382 (920 m²), lieudit Le Bas Chemin à Saint-Genouph (plan joint), en zone UBi du Plan Local d'Urbanisme et en zone Bzde du Plan de Prévention du Risque Inondation.

Un avis de publicité en date du 06 décembre 2024 a été publié pour porter à la connaissance du public le projet d'exploitation de cette aire. À l'issue de cette procédure, la candidature de la société Camping-Car Park a été retenue.

L'occupation du domaine public sera réalisée aux conditions décrites ci-dessous, au terme des négociations intervenues avec le candidat dans le cadre de la consultation.

Conclue pour une durée de 16 ans, l'occupant versera une redevance, soumise à la taxe sur la valeur ajoutée. Celle-ci est constituée :

- d'une part fixe, actualisée en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux, d'un montant annuel de 1 000 € HT les deux premières années jusqu'au 31 décembre 2026 et de 2 000 € HT les années suivantes, exigible au plus tard le 30 septembre de l'année en cours ;
- d'une part variable, correspondant à 2% du chiffre d'affaires annuel HT de l'exploitation de l'aire, si le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 30 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 28 avril 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 03 avril 2025,

Vu l'avis de la commission attractivité et valorisation, en date du 01 avril 2025,

- APPROUVE la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'aire de camping-cars de Saint-Genouph, située sur les parcelles cadastrées section C numéro n°1296 (1286 m²) et 1382 (920 m²), lieu-dit « Le Bas Chemin » à Saint-Genouph, à titre onéreux, aux conditions précitées, avec la société Camping-Car Park, conformément au projet de convention et ses annexes en pièces jointes ;

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Emmanuel DUMENIL : *Merci Monsieur le Président. Il s'agit de l'aire de camping-car de Saint-Genouph pour laquelle nous devons signer une convention d'occupation du domaine public au profit de la société CAMPING-CAR PARK pour une durée de 16 ans à compter du 1^{er} juin 2025. La redevance est constituée d'une partie fixe de 1 000 euros, hors taxes, les deux premières années puis 2 000 euros, sachant qu'elle est indexée sur l'indice des loyers commerciaux et une part variable correspondant à 2% du chiffre d'affaires si celui-ci atteint les 30 000 euros, hors taxes, avec une clause de revoyure si le chiffre d'affaires évolue de plus ou moins 10%.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Nathalie SAVATON.*

Nathalie SAVATON : *Merci Monsieur le Président. Je souhaite simplement souligner que cette dernière étape, puisqu'il s'agit d'une dernière étape, est une étape finalisant un travail que nous avons mené déjà depuis 2021 puisque l'aire de camping-car de Saint-Genouph n'était pas une aire reconnue et accueillait des personnes à l'année, ce qui était très compliqué. Nous avons donc mis en place différentes étapes dont la première a été notamment un arrêté pour faire reconnaître ce terrain avec la préfecture, puis petit à petit nous avons travaillé à redonner aussi à cet espace une valeur attractive pour accueillir nos visiteurs. Je remercie beaucoup les services du domaine foncier et son vice-président d'avoir travaillé à nos côtés pour aboutir sur ce sujet. L'ensemble des aires de camping-car est donc métropolitain et est géré aujourd'hui par délégation ou avec une occupation d'un espace public à entretenir et à gérer sur l'ensemble d'une convention.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin de soirée.*

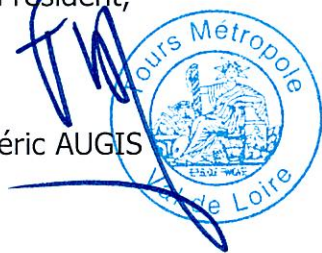
Le prochain conseil communautaire est fixé au lundi 30 juin à 18 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 19 heures 45.

À Tours, le **30 JUIN 2025**

Le Président,

Frédéric AUGIS



La secrétaire de séance,

Maria LÉPINE

A blue ink signature of Maria LÉPINE, consisting of a large, stylized loop followed by several vertical strokes.